



# Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

**20<sup>e</sup>** séance plénière

Mercredi 1<sup>er</sup> octobre 1997, à 15 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Oudovenko . . . . . (Ukraine)

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

## Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

### Débat général

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Trivimi Velliste, chef de la délégation estonienne.

**M. Velliste** (Estonie) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi, d'emblée, de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Nous vous souhaitons de réussir dans l'exécution de vos hautes responsabilités au cours de cette année qui revêtra une grande importance pour l'Organisation.

Je voudrais, en outre, saisir cette occasion pour faire part de notre gratitude à l'ex-Président de l'Assemblée, l'Ambassadeur Razali, qui a pris des initiatives pour réformer l'ONU en faisant preuve d'une détermination exceptionnelle tout au long de la cinquante et unième session. Cette session qui vient de s'achever, a largement contribué à renforcer l'Organisation qui, grâce au caractère universel de sa composition, devrait pouvoir s'attaquer aux problèmes graves auxquels le monde est confronté aujourd'hui.

Nous espérons que la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale représentera une étape décisive dans

le processus de renouveau et de restructuration de l'ONU, qui constitue l'entreprise la plus importante que les États Membres ont menée au cours des dernières années. À cet égard, nous souhaitons rendre hommage au Secrétaire général pour le rapport sur cette question qu'il a présenté à l'Assemblée générale, le 16 juillet. Mon gouvernement apporte son plein appui au Secrétaire général, M. Kofi Annan, dans les efforts qu'il déploie. Nous notons également avec satisfaction qu'une partie des réformes proposées ont déjà été mises en oeuvre.

L'Estonie espère que les États Membres parviendront dans un avenir proche à s'entendre sur la suite à donner aux propositions du Secrétaire général. Nous formulons l'espoir sincère qu'ils traiteront cette question d'une manière constructive et qu'ils conviendront d'une formule acceptable pour tous pour réformer l'ONU. Nous sommes convaincus que tous les États Membres tireront profit de la réforme de l'Organisation.

Je voudrais maintenant évoquer certains aspects des propositions de la réforme ayant trait aux nécessités de l'heure. L'objectif d'ensemble de la réforme est d'adapter l'Organisation aux nouveaux défis auxquels elle doit faire face, de la rendre plus efficace, plus efficiente, plus gérable et plus moderne. Nous sommes actuellement en train de refaçonner l'Organisation pour l'adapter au vingt et unième siècle. Le monde a changé — l'Organisation des Nations Unies doit changer avec lui. Il semble important de définir des critères d'évaluation des résultats. Une budgétisation

fondée sur les résultats devrait assurer un lien affermi entre les mandats intergouvernementaux et leur mise en oeuvre efficace. Les mesures de rentabilité accrues prévues pour 1998-1999 sont également un signe encourageant.

L'Estonie est tout à fait favorable à l'idée de réduire le nombre de questions inscrites à l'ordre du jour des futures sessions. Nous jugeons également très intéressant le projet visant à consolider et à représenter les différends fonds et programmes des Nations Unies regroupés sous un seul drapeau dans des locaux communs au sein des États Membres. Les Maisons des Nations Unies permettraient d'accroître la prévisibilité de l'Organisation et de fournir une source précieuse d'informations relatives à l'ONU et à ses activités. À cet égard, je rappellerai l'expérience positive faite en Estonie, en coopération avec le bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) établi chez nous. Nous apprécions vivement cette coopération et espérons que la future Maison des Nations Unies saura utiliser les fruits de cette précieuse expérience.

Le financement des Nations Unies est une question qui nous intéresse tous. Sans un financement approprié, l'Organisation ne pourrait s'acquitter de son mandat. La présente cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale doit évaluer les incidences des réformes proposées par le Secrétaire général sur le budget-programme pour 1998-1999 et établir un nouveau barème des quotes-parts pour ses États Membres. L'Estonie appuie les mesures de la réforme destinées à améliorer l'efficacité de l'Organisation et à permettre une meilleure mise en oeuvre de ses programmes grâce à la réduction des dépenses inutiles et excessives.

En ce qui concerne le nouveau barème des quotes-parts, l'Estonie souhaiterait que celui-ci soit plus transparent et s'appuie sur le principe fondamental de la capacité de paiement des États. Toutes les mesures devraient avoir pour objectif de donner à l'Organisation une base financière saine et prévisible. Selon nous, la condition préalable essentielle pour atteindre ce but est le règlement par les États Membres de leurs arriérés au budget ordinaire, tout comme à celui des opérations de maintien de la paix. L'Estonie s'est engagée à le faire.

Nous nous félicitons de la nomination de Mme Mary Robinson, ancien Président de l'Irlande, au poste de Haut Commissaire aux droits de l'homme. L'Estonie est favorable au plan de regroupement du Centre pour les droits de l'homme et du Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme en un seul bureau. Nous tenons également à souligner l'importance que nous attachons à un financement

adéquat du mécanisme des Nations Unies en matière de droits de l'homme.

Deux événements importants se sont produits, l'année dernière, dans le domaine de la coopération économique et sociale. Le premier concerne l'adoption de l'Agenda pour le développement. L'Estonie est consciente de l'importance que revêtent, pour l'Organisation, les questions du développement. La santé et l'éducation devraient également être hautement prioritaires. Le deuxième événement a été la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale dont l'objet était d'évaluer la mise en oeuvre d'Action 21, le plan d'action mondial de développement durable adopté à Rio de Janeiro en 1992. Si l'Assemblée générale, à cette session extraordinaire, a reconnu les résultats positifs obtenus depuis Rio, elle a cependant exprimé sa préoccupation face aux tendances générales très négatives pour le développement durable. À cet égard, nous espérons que l'Assemblée donnera un nouveau souffle politique à la mise en oeuvre des mandats et tâches définis au cours de cette cinquante-deuxième session.

En Estonie, nous pensons que notre tâche, aujourd'hui, est de procurer à la génération actuelle un environnement de bonne qualité et les ressources nécessaires pour promouvoir une économie forte et diversifiée sans compromettre les besoins des générations à venir. C'est pourquoi, au cours des cinq dernières années, l'Estonie a signé et ratifié plus de 40 accords et conventions bilatéraux et multilatéraux relatifs à l'environnement, et y a adhéré. Nous avons également créé la Commission gouvernementale pour le développement durable, dirigée par le Premier Ministre. L'Estonie travaille étroitement avec les peuples de la région de la mer Baltique pour mettre au point une stratégie de développement durable de la région balte.

Je tiens à souligner l'importance que nous attachons à l'examen des questions économiques et sociales par l'Assemblée générale. À cet égard, nous estimons qu'il faudrait rationaliser les travaux des Deuxième et Troisième Commissions en vue d'éviter tout chevauchement et double emploi.

L'un des principaux domaines de la réforme concerne le renouvellement du Conseil de sécurité. Cette année, les États Membres doivent poursuivre leurs efforts afin de le rendre plus représentatif et d'améliorer ses méthodes de travail. L'Estonie a élaboré sa position en coopération avec un groupe de petits pays partageant les mêmes vues. Nous appuyons l'élargissement des deux catégories existantes. Nous considérons également que l'Allemagne et le Japon

doivent être admis en tant que membres permanents du Conseil. Les pays en développement de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine devraient également être représentés de façon permanente.

Le désarmement est l'un des objectifs prioritaires de l'Organisation des Nations Unies depuis sa création. En fait, des progrès considérables ont été réalisés dans le domaine du désarmement. La conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a été un pas important dans ce sens.

Une des responsabilités essentielles des Nations Unies a trait aux conflits — nécessité d'agir rapidement face aux crises. Le maintien de la paix continue d'être une activité importante de l'Organisation. Au cours des dernières années, le rôle des missions de maintien de la paix des Nations Unies a évolué. Les soldats de la paix de l'ONU ont dû faire face à des conflits internes dans le monde entier.

L'Estonie continue de participer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Une compagnie estonienne a récemment achevé, avec succès, son déploiement au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. De concert avec la Lettonie et la Lituanie, nous espérons pouvoir fournir un bataillon de Casques bleus aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Ce bataillon, appelé BALTBAT, sera opérationnel au début de 1998. Je saisis cette occasion pour rendre ici hommage à tous les États Membres de l'Organisation qui participent à ce projet. L'expérience initiale des soldats de la paix baltes dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies a mis en lumière la mutation de la coopération régionale en coopération mondiale. La volonté des pays baltes de mettre sur pied un bataillon commun est un élément de garantie de la sécurité régionale. Elle traduit notre détermination d'assumer nos responsabilités ainsi que notre droit de choisir nos propres moyens de sécurité. L'Estonie fournit actuellement des officiers de police civile et des observateurs militaires. Nous nous sommes associés à l'accord relatif aux forces en attente des Nations Unies.

Nous avons foi en la coopération des Nations Unies avec les organisations régionales dans toutes les parties du monde. La compétence et les capacités de ces organisations nous permettraient d'éviter les doubles emplois et de répartir plus rationnellement des ressources limitées. Les exemples de coopération avec des entités régionales se sont révélés fructueux. En Europe, des actions conjointes ont été réalisées avec les Nations Unies, notamment avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

et avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Nous tenons à noter que la structure et la composition des organisations régionales sont en train de changer. L'Union européenne et l'OTAN s'ouvrent progressivement à de nouveaux membres et c'est là un phénomène très important dans le processus visant à renforcer la stabilité et la sécurité dans notre région. L'Estonie entrevoit son avenir avec un statut de membre de ces deux organisations.

Pour terminer, j'espère sincèrement qu'à l'orée du XXIe siècle, l'humanité est disposée à inverser son interprétation classique du passé exprimée avec autant d'éloquence à l'aube de ce siècle par le romancier et poète anglais Thomas Hardy :

«... la guerre fait joliment bien dans l'histoire, et ... la paix fournit une piètre lecture.» [Thomas Hardy, *The Dynasts*, pt. II, *Spirit Sinister*]

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Vice-Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères et de la sécurité nationale, et Procureur général du Belize, S. E. l'honorable Dean Barrow.

**M. Barrow** (Belize) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi d'abord, Monsieur le Président, de vous transmettre les félicitations de la délégation du Belize pour votre élection, et de vous assurer de notre entière coopération pendant que vous donnerez suite aux réalisations de votre distingué prédécesseur, M. Razali Ismail de la Malaisie.

Au moment où le monde se préoccupe de plus en plus de ce qui peut être décrit comme la fièvre du millénaire, notre bilan annuel est particulièrement pathétique. Pour dire vrai, le bilan de nos succès — mesuré selon la vision historique des fondateurs et selon les défis actuels — n'est pas sans reproche. Néanmoins, la marque de l'ONU peut se retrouver dans toutes les sphères de l'activité humaine et dans tous les progrès réalisés dans le domaine de la courtoisie internationale. Nous avons contribué aux changements fondamentaux positifs dans la structure de la communauté mondiale. Bien entendu, comme c'est toujours le cas dans les entreprises humaines moins que parfaites, notre travail est loin d'être terminé.

Comme le Secrétaire général l'a noté dans son rapport sur les travaux de l'Organisation, nous vivons une époque de rajustement. Le Belize partage l'opinion selon laquelle cette organisation doit continuer de s'adapter aux changements qui imprègnent le monde d'aujourd'hui, de façon à

maintenir l'équilibre par une paix plus sûre et prévisible, un plus grand bien-être économique, la justice sociale et la durabilité environnementale.

Malgré l'inversion de marée qui marque le climat international, la pertinence des objectifs originaux de la Charte de l'Organisation reste aiguë. Il est encore nécessaire de répondre rapidement aux menaces à la paix et à la sécurité internationales. Il faut encore faire progresser le développement économique et social. Les droits de l'homme, la règle du droit et les idéaux de l'administration démocratique et responsable doivent être concrétisés dans notre vie quotidienne. Et les changements tels que la mondialisation et la réforme de l'environnement des Nations Unies doivent renforcer l'engagement des nations grandes et petites envers la coopération internationale. La leçon la plus fondamentale laissée par l'expérience des 52 dernières années a montré que nous ne pouvons réussir seuls. Le multilatéralisme comporte de grands avantages et à notre esprit l'ONU est l'organisation qui dispose des moyens et de la capacité de prendre des mesures mondiales selon l'ordre du jour mondial.

On nous promet que le système des Nations Unies renouvelé recherché par le Secrétaire général deviendra plus efficace et plus efficient. Le train de changements vastes et de grande portée proposé dans son programme de réformes vise à une plus grande unité d'orientation, de cohérence d'efforts et de souplesse de réaction. Le Belize s'associe donc à ceux qui applaudissent la tentative de renforcer et de rationaliser les Nations Unies et de rehausser leur capacité institutionnelle. Ma délégation attendra donc avec impatience les occasions d'entendre tout commentaire à cet égard et participera à l'analyse commune du programme de réformes proposé.

L'un des principaux obstacles à la capacité de l'Organisation est sa situation financière désastreuse. Nous avons pris note des propositions contenues dans le programme de réformes du Secrétaire général, en vue d'assurer une base financière viable à l'Organisation. Ma délégation pense cependant qu'une plus grande clarification est essentielle pour assurer la solvabilité financière. Nous ne sommes pas entièrement convaincus que la création du Fonds proposé d'avances de trésorerie corrigera la situation. Nous serions plutôt pour la mise en oeuvre de mesures de blâme plus sévères dans les cas de retard à acquitter les obligations. Nous tenons à déclarer encore une fois que nous pensons que cette organisation devrait disposer d'un certain degré d'autonomie pour générer des revenus à partir de sources extérieures aux administrations nationales.

Il y a actuellement un parallèle sur les plans national et organisationnel visant à la réalisation d'économies. La rationalisation, le dégraissage des effectifs, ou tout processus de compression, impliquent des coûts humains. Nous devons donc prendre toutes les mesures possibles pour nous assurer que le produit de la réforme soit supérieur à la somme de ses parties. Dans ce contexte, nous tenons à appeler à la prudence car dans notre hâte à vouloir intégrer les entités et les services, le caractère et l'orientation critiques de certains départements, divisions et programmes pourraient être perdus. Le halètement des faibles et des pauvres, trop souvent, peut à peine être perçu dans le tintamarre de l'ordre du jour fanfaronné par des collectivités puissantes.

La démocratie, les droits de l'homme et la primauté du droit ont acquis une nouvelle importance, en particulier dans les sociétés de l'Amérique latine qui sortent de conflits. Une bonne gestion des affaires publiques est le fondement sur lequel nous édifions les structures du développement durable et d'une paix solide. Dans les deux sous-régions auxquelles le Belize appartient, c'est un principe qui s'exprime tant intellectuellement que pragmatiquement. Nous pensons qu'il vaut la peine de noter que peu de temps après que les conflits internes ont convulsé l'isthme, les pays de l'Amérique centrale ont été en mesure de redonner vie à leurs sociétés, tant démocratiquement que constitutionnellement. Il est aussi remarquable que leur mouvement d'intégration économique ait progressé si harmonieusement qu'ils sont maintenant prêts à envisager l'étape suivante de l'union politique. Bien que cela soit logique, c'est également un bond en avant.

Actuellement, pour des raisons juridiques et historiques, le Belize ne peut qu'observer ce processus. Mais nous tenons à assurer nos frères centraméricains qu'au plus profond de notre coeur nous sommes également des Morazanistes. Nous sommes édifiés et inspirés par ce grand visionnaire. Et nous sympathisons vivement avec l'esprit de l'héritage qui anime maintenant cette progéniture moderne.

Dans la Communauté des Caraïbes (CARICOM), l'avènement d'un marché unique est l'expression la plus frappante d'une nouvelle solidarité que le Belize embrasse avec enthousiasme. Nous continuons de tirer notre nourriture vitale de ce qui est, après tout, un partenariat antillais enraciné dans un amour partagé et la pratique de la démocratie, une démocratie qui ne se repose pas sur ses lauriers, mais qui est engagée maintenant dans un processus de revitalisation basé sur la recherche urgente de sécurité économique collective et de progrès social.

Les propositions de réforme comprennent des suggestions pour parvenir à une coordination et à une coopération accrues entre les institutions et entités des Nations Unies qui aident les pays comme le mien à poursuivre la principale priorité du développement durable. Nous espérons cependant que l'efficacité et la capacité d'intervention des institutions individuelles ne seront pas remises en question.

Il y a encore beaucoup à dire quant aux moyens nouveaux à trouver pour attirer davantage de capitaux qui financeraient le développement. L'argument selon lequel on pourrait consacrer un dividende au développement en transférant des ressources de l'administration à des activités de développement ne nous paraît pas convaincant. Toute économie éventuelle sur les coûts administratifs suffirait à peine pour réaliser des progrès importants dans les efforts que nous faisons collectivement pour éliminer la pauvreté.

Personne ne s'est encore dit satisfait des résultats de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée d'examiner et d'évaluer la mise en oeuvre d'Action 21 et des autres accords réalisés à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992. La session extraordinaire n'a certainement pas répondu aux espoirs en n'adoptant pas clairement des objectifs, des engagements et des initiatives précis, depuis la Conférence de Rio. Les engagements à long terme et des actions concertées sur le terrain restent décisifs si nous voulons continuer à répondre aux besoins de la population mondiale en pleine croissance, sans épuiser notre base de ressources dont dépend notre subsistance même.

Il est encourageant de savoir que les accords pratiques conclus au Sommet de la Terre + 5, englobent ceux qui préoccupent le plus les petits États insulaires en développement, tels que les changements climatiques, le tourisme et les catastrophes naturelles. Le Belize qui se trouve dans une plaine côtière à basse altitude avec plusieurs atolls de corail et plus d'une centaine d'îles coralliennes, connaît des difficultés semblables à celles rencontrées par les petits États insulaires en développement. Nous participons, aux Nations Unies, à la très active Alliance des petits États insulaires et restons attachés à l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, adopté en 1994, à la Conférence mondiale de la Barbade. Nous attendons maintenant avec intérêt l'évaluation exhaustive du programme de la Barbade qui devra être menée lors de la session extraordinaire de deux jours qui précédera immédiatement la cinquante-quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale.

Le Belize continuera d'insister sur le fait qu'il convient d'accorder aux États côtiers de faible altitude l'appui mérité de la communauté internationale pour qu'ils puissent eux aussi en partager les avantages concrets.

Les pays comme le mien dépendent de plus en plus de l'Organisation des Nations Unies pour aller de l'avant dans la mise en place du nouveau cadre au sein duquel les pays développés et les pays en développement sont interdépendants. Dans le cadre général de la libéralisation des marchés et de la mondialisation, un nouveau type de partenariat s'impose. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et les commissions régionales jouent particulièrement un rôle clef dans l'examen des questions relevant de la mondialisation et du développement, et de l'intégration effective des pays en développement dans le système commercial international, car les récentes décisions négatives de l'Organisation mondiale du commerce sur le régime d'importation de bananes, qui assurait l'accès au marché de l'Union européenne des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, illustrent les dangers inhérents à la libéralisation sans frein, indifférente aux besoins particuliers des petits États vulnérables et défavorisés.

Dans le climat actuel, c'est peut-être la plus vile apostasie que de mettre en cause le nouveau catéchisme du libre-échange. Le «révisionnisme» est un mauvais mot et l'hérésie sera sans aucun doute vite frappée d'excommunication. Mais le zèle des convertis ne nous a-t-il pas rendus aveugles devant les objectifs empreints d'humanisme de l'accès préférentiel? Après tout ce n'était pas de l'altruisme désespérément capricieux ou déraisonnable. Les régimes d'accès préférentiel représentaient un effort réel et sincère permettant aux petits États en développement de produire pour le marché international, de donner à leur société une chance d'avoir un niveau de vie acceptable et leur assurer un rôle dans l'économie mondiale.

Bien que la réflexion économique ait évolué, la situation objective des pays pauvres n'a pas changé. La fervente récitation du nouveau mantra ne pourra jamais balayer les diséconomies d'échelle que connaissent les petits États producteurs de produits de base. Nous ne pouvons pas être compétitifs dans des conditions égales. Tous nos appels en faveur de courants de capitaux importants et une assistance technique dont la nécessité est criante pour que nous puissions réaliser l'ajustement structurel qui nous permettra de participer pleinement aux nouveaux accords commerciaux, restent sans suite. Je redis au monde industrialisé ce qui est

devenu maintenant notre cri du coeur : ne nous coupez pas les jambes pour nous demander ensuite de courir.

Le développement reste une des plus grandes aspirations du monde d'aujourd'hui et pour revenir à ma première doléance, la croissance économique et le développement durable n'ont pas été assurés de manière équilibrée dans les cinq régions représentées à l'Organisation des Nations Unies. Ce serait une litote que de dire que la libéralisation économique et la mondialisation ont eu une incidence bien différente sur certains d'entre nous. Quelques pays bénéficient d'un mieux-être alors que d'autres ne connaissent qu'une marginalisation toujours accrue.

L'Agenda pour le développement, récemment adopté par l'Organisation des Nations Unies, souligne le rôle de l'Organisation en matière de développement. Cet agenda est un moyen concret nous permettant de faire face collectivement aux questions et aux problèmes relatifs au développement et surtout aux rapports particuliers qui existent entre le développement, la paix, la démocratie, la bonne gestion des affaires publiques et les droits de l'homme.

Le Belize réitère l'appel lancé pour que chaque année, l'Assemblée générale consacre un débat au développement. Ces rencontres pourraient maintenir l'élan de cet Agenda et servir d'instance où l'on examinerait un suivi efficace et coordonné des engagements pris lors de diverses conférences mondiales.

La diplomatie préventive et le rétablissement de la paix restent les meilleurs moyens dont dispose l'Organisation pour éviter les conflits. La vaste gamme d'activités réalisées au nom de la diplomatie préventive ne doit jamais négliger le fait que le succès ne peut être garanti qu'avec l'assentiment de toutes les parties.

Le Conseil de sécurité, et l'Assemblée générale, en prolongeant des opérations existantes ou en autorisant de nouvelles, doivent continuer de fixer des mandats clairs. Compte tenu de la situation financière, une certaine discipline collective doit être respectée lorsqu'on autorise des mandats et que les ressources suffisantes ne sont pas disponibles.

Question connexe, nous avons appris que des efforts sont en cours pour mettre en place une capacité de déploiement rapide de l'Organisation. Cette dimension est nécessaire mais tout déploiement doit dépendre du consentement national. Nous préférierions que l'accent soit mis sur l'aspect préventif plutôt que sur celui coercitif. En outre, une capacité de réaction rapide n'est pas seulement nécessaire pour

répondre aux menaces à la paix au sens traditionnel. Des mesures récentes destinées à améliorer la capacité de réaction humanitaire de l'Organisation face à des catastrophes naturelles ou anthropiques, illustrent également le besoin d'institutionnaliser cette capacité de réaction rapide.

Dans le programme de réformes du Secrétaire général, l'on insiste opportunément sur le renforcement de la coopération internationale pour combattre les nouvelles menaces contre la société civile. Les effets néfastes du crime, des drogues et du terrorisme ne connaissent pas de frontières.

Les changements administratifs que le Secrétariat devra instituer pour axer son action, grâce au programme des Nations Unies de prévention du crime et de justice pénale, devraient nous donner la haute main dans la lutte que nous menons contre les forces de la société incivique.

Des pays comme le mien consacrent une part considérable de leurs ressources limitées à ces problèmes qui, dans un petit État, représentent de véritables menaces à la sécurité nationale. En outre, nous sommes convaincus que la nature mondiale du problème exige le niveau le plus élevé possible de coopération internationale, ce qui doit faire intervenir la notion du multilatéralisme et rejeter des mécanismes unilatéraux qui ne tiennent pas compte de la souveraineté des États.

La Déclaration du Belize affirmant le respect de la personnalité, de la souveraineté et de l'indépendance des États et coparrainée par 30 États membres de l'Organisation des États américains lors de sa vingt-septième Assemblée générale à Lima (Pérou), aborde directement ce problème et encourage vivement l'esprit de partenariat qui doit sous-tendre toute approche interdépendante du problème commun du trafic et de l'abus des drogues.

S'agissant de la coopération internationale, il faut éviter toute mesure unilatérale qui ne soit pas seulement politique mais également économique. À titre d'exemple, l'industrie de la banane dans mon pays pourrait bien être détruite par les efforts de ceux-là mêmes qui prétendent être nos partenaires dans la lutte contre les drogues illicites. Au Belize, on dit que le même couteau qui frappe le mouton, frappe la chèvre. Si la prospérité du sud du Belize, très vulnérable stratégiquement, doit être sacrifiée maintenant sur l'autel de la nouvelle orthodoxie, il ne faudra pas attendre longtemps avant que les séductions du commerce des drogues ne viennent saper nos efforts de lutte contre les narcotiques au point de devenir des offrandes brûlant aux pieds de la divinité. La loi immuable, et impitoyable du marché est véritablement une épée à double tranchant.

C'est dans ce contexte que la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les drogues illicites, qui doit se tenir très prochainement, est particulièrement opportune. Elle sera pour les États Membres l'occasion de discuter de mesures à prendre conjointement pour empêcher le blanchiment de l'argent et renforcer la coopération internationale dans les affaires judiciaires et l'ordre public. Mais le débat doit être un débat totalement holistique, qui examine soigneusement les liens entre le bien-être économique et les mesures efficaces de lutte contre les stupéfiants.

Nous félicitons cette Assemblée pour la prudence dont elle a fait preuve en décidant de prolonger les délibérations au cours de la présente session du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité.

En l'absence de tout accord général au sein du Groupe de travail, il sera difficile pour le Belize d'accepter un délai strict en ce qui concerne l'élargissement du Conseil. De plus, nous ne voulons pas qu'il soit fait de distinctions qualitatives dans la capacité de prise de décisions des membres permanents actuels et les éventuels nouveaux membres permanents. Nous prenons note avec gratitude que les propositions d'ensemble que le Belize a présentées à ce sujet font toujours l'objet d'un examen.

S'agissant d'une autre question apparentée à la réforme, les principes d'équité et d'universalité confèrent à la demande d'examen introduite par la République de Chine à Taiwan un caractère prioritaire. Vingt et un millions d'individus vivant dans une démocratie épanouie, robuste et prospère devraient avoir le droit tout au moins de discuter de leur situation. Le mur du «non», ce rituel annuel qui continue de leur claquer la porte au nez, ne leur laissant même pas la possibilité de discuter de leurs aspirations, est irrationnel et rétrograde. Il faut trouver un moyen d'examiner la question en tenant compte des droits des parties et de l'esprit de la Charte.

Cette organisation, semble-t-il, sort d'une période d'intense introspection. Nous devons continuer de nous opposer aux influences qui voudraient diminuer le rôle du multilatéralisme. Notre souplesse et notre quête évidente de consensus nous ont permis de regagner du terrain. Nous donnons la preuve que nous sommes encore à la hauteur des tâches qui nous attendent. Avec les propositions de réforme et de rénovation présentées cette année, il est clair que la crise de confiance est résolue.

Aujourd'hui, dotée d'un dirigeant capable, l'Organisation des Nations Unies se renforce et se repositionne pour relever les défis qui se posent à elle.

Nous espérons sincèrement que dans les semaines à venir nous atteindrons une nouvelle étape dans notre grande entreprise et que l'important débat débouchera sur des décisions appropriées, pertinentes et opportunes.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Président de la délégation d'Antigua-et-Barbuda, S. E. M. Patrick Albert Lewis.

**M. Lewis** (Antigua-et-Barbuda) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Gouvernement et du peuple d'Antigua-et-Barbuda, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session. Vous êtes bien connu parmi de nombreux représentants auprès de l'Organisation des Nations Unies, et nous sommes sûrs que sous votre direction les travaux de cette session seront couronnés de succès. J'aimerais également exprimer la reconnaissance de mon pays au Représentant permanent de la Malaisie pour la manière dont il a conduit les travaux de la cinquante et unième session. Je rends également hommage au Secrétaire général, qui est chargé d'améliorer l'Organisation à un moment crucial de son histoire.

On ne peut faire un pas dans les bâtiments de l'Organisation sans que l'on nous interroge sur le processus de réforme et l'utilité des nombreuses conférences organisées sous l'égide de l'ONU. Les conférences de cette décennie ont certainement eu un impact sur notre compréhension de certains concepts, certaines pratiques et certains jugements hérités. Bien que de nombreuses décisions aient été prises, leur application s'est révélée difficile. Cela tient principalement au fait que l'ONU doit être réformée, et les gouvernements doivent s'empressement de renouveler leur attachement à son existence et à sa promotion constante.

Le rapport du Secrétaire général est particulièrement bienvenu. Mon pays est d'accord sur de nombreux points, tout en estimant que sur d'autres, il est nécessaire de poursuivre les discussions et les débats. La paix, la sécurité et le désarmement sont essentiels à la sécurité de la planète, et les innombrables individus qui vivent quotidiennement dans la peur constante — que ce soit en raison des terroristes, de la haine interethnique, de combats fratricides ou de la persécution religieuse — nous préoccupent beaucoup.

L'Organisation doit disposer à tout moment de forces entraînées et équipées, et la décision prise par un groupe

d'États Membres de participer à la création d'une brigade d'intervention rapide dans le cadre des accords sur les forces en attente des Nations Unies est des plus encourageantes. En outre, la démobilisation des groupes paramilitaires, le déminage et l'intensification du rétablissement de la paix, du maintien de la paix et de la consolidation de la paix sont nécessaires. Par conséquent, il faut aborder les problèmes associés au financement des opérations de paix avec efficacité.

Antigua-et-Barbuda appuie fermement le concept de budgétisation à base de résultats et fait sienne la proposition d'amener le Secrétaire général et les représentants des États Membres à entamer un dialogue en vue de passer d'un système de comptabilité des apports à une comptabilité basée sur les résultats. De même, mon pays se félicite des réformes déjà apportées au sein du Secrétariat, qui se sont traduites par un élargissement des opérations sur le terrain, grâce à la coopération entre le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires humanitaires et d'autres départements concernés.

Nous attendons avec impatience le mois de juin prochain, lorsque se tiendra la conférence diplomatique sur la création d'une cour criminelle internationale. Cette entreprise se fait attendre depuis trop longtemps, et Antigua-et-Barbuda a oeuvré de concert avec des pays voisins pour parer aux dangers du crime international accru, très actif dans cet hémisphère. Le besoin d'une plus grande coordination entre les pays est particulièrement préoccupant si l'on veut s'attaquer sérieusement au fléau des stupéfiants. Les efforts intenses et déterminés que déploient certains pays seront sérieusement menacés s'il n'y a pas d'approche globale unifiée pour traiter ces pratiques, qui détruiront non seulement le tissu de nos sociétés, mais aussi la vie d'innombrables êtres humains.

L'aspect de la réforme dont on parle le plus, cependant, est la «Question de la représentation équitable et de l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité et questions connexes». De nombreuses propositions sur la question ont été avancées, certaines ajoutant encore à la confusion qui règne dans les délibérations en cours. Voilà pourquoi Antigua-et-Barbuda souhaite réitérer sa position déclarée, à savoir que toute augmentation doit inclure des pays en développement et que tant le Groupe des États d'Afrique que le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes doivent être représentés.

Nous aimerions également que des restrictions soient imposées au recours au droit de veto. Nous comprenons que

tous les efforts visant la restructuration et la réforme de l'ONU doivent, cependant, porter essentiellement sur la croissance économique et le développement. En outre, mon pays demande que l'on renforce le rôle de l'Assemblée générale. Il faut mettre à nouveau l'accent sur le fait que le Conseil de sécurité doit rendre des comptes à l'Assemblée générale, et l'Assemblée générale doit affirmer son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la résolution 377 (V) du 3 novembre 1950, intitulée «L'union pour le maintien de la paix».

Le mot à la mode que nous entendons constamment est «mondialisation». Ceux d'entre nous venant de petits pays en développement préféreraient que l'on mette l'accent sur l'allègement de la pauvreté, mais la réalité actuelle porte à croire que le processus accru de mondialisation et d'intégration économique est inévitable. Il y a de nouvelles techniques de fabrication et de nouvelles formes d'organisation qui ont donné une certaine souplesse quant aux lieux des activités industrielles et ont réduit la part des salaires dans les coûts de production. Dans nombre des sociétés démocratiques partout dans le monde, où des sacrifices ont été faits pour réduire le chômage, les gouvernements sont confrontés à une réalité décourageante, voire effrayante, à savoir que le travail devient un produit de base dont on peut se passer. Le Fonds monétaire international, comme la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce encouragent l'émergence d'un marché mondial. Les petits pays des Caraïbes sont obligés de s'adapter, et nos hommes d'affaires doivent accepter la réalité de la disparition rapide des marchés protégés.

Les institutions financières multilatérales qui fournissent des ressources aux pays en développement à des tarifs préférentiels continuent d'utiliser le produit national brut comme base pour évaluer nos moyens économiques. Antigua-et-Barbuda est censée être un pays à revenu moyen, mais ses nombreuses et réelles vulnérabilités font que sa population comme celle des autres pays des Caraïbes doivent s'incliner devant ces propos flatteurs tout en soulignant néanmoins l'injustice de ce moyen d'évaluation.

L'île soeur de Montserrat a récemment subi une série d'éruptions volcaniques graves qui ont causé beaucoup de souffrances et d'angoisses parmi les habitants, et Antigua-et-Barbuda, avec d'autres pays de la Communauté des Caraïbes, s'est efforcée de leur fournir une assistance. Il s'ensuit que la population d'Antigua-et-Barbuda a augmenté de 5 %, ce qui signifie que les ressources du Gouvernement pour le logement, la santé et l'éducation et tous les autres services sont mises à mal. Nos citoyens ont toutefois apporté un grand appui, et Antigua-et-Barbuda fera tout ce qui

est en son pouvoir pour alléger le triste sort de nos frères et de nos soeurs de cette belle île qui maintenant est devenue dangereuse. Nous appuyons fermement la recommandation du Comité des Vingt-Quatre, à savoir que le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme des Nations Unies pour le développement doivent agir rapidement pour alléger le triste sort de la population courageuse mais assiégée de l'île d'Émeraude des Caraïbes.

Il existe d'autres volcans dangereux dans les Caraïbes, et l'un d'eux se forme actuellement sous la mer dans la région de la Grenade. En 1974, Antigua-et-Barbuda a connu un tremblement de terre qui mesurait 7,8 sur l'échelle de Richter et qui a causé des destructions considérables. En 1995, l'ouragan Luis s'est déchaîné sur notre pays pendant 48 heures et il a été considéré comme la pire tempête du siècle. Un seul ouragan peut en fait retarder notre développement de quelque 10 ans. Pourtant le produit national brut continue d'être utilisé pour mesurer notre activité économique, ce qui résulte en une distorsion absurde qui fait qu'Antigua-et-Barbuda semble être plus développée que le Mexique ou le Brésil.

Nous sommes heureux de lire qu'en 1995, lors du Sommet pour le développement social à Copenhague, on est parvenu à la conclusion selon laquelle un système économique n'a aucune valeur intrinsèque. Il doit être évalué en fonction de l'amélioration de la condition de l'être humain. En tant que tel, un bon système économique, doit par nécessité fournir des possibilités de revenu suffisant à tous les membres de la société; générer suffisamment de ressources pour permettre aux institutions publiques d'assumer leurs responsabilités et promouvoir le bien commun; et permettre, outre celle du gouvernement, la participation des citoyens et d'autres acteurs publics et privés au processus de prise de décisions. À cette fin, le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda tient actuellement des réunions dans diverses instances pour discuter précisément les réalités de la mondialisation et l'objectif d'un marché unique dans la Communauté des Caraïbes.

En juin dernier, une session extraordinaire de l'Assemblée générale a eu lieu sur l'examen de la mise en oeuvre d'Action 21. Bien que le résultat ait été décevant en raison de l'incapacité des pays de se mettre d'accord sur une position commune ou sur des engagements communs, il a été clairement reconnu que la menace qui pèse sur la planète Terre reste une réalité fondamentale. On continue de surexploiter et de dégrader ce qui a été légué à l'humanité, qu'il s'agisse de la surpêche, du surpâturage, de la destruction excessive des forêts, ou de la pollution de l'air et de

l'eau. Aucun de nous n'a su tirer profit des promesses et des réalisations de la Conférence de Rio de 1992.

Dans les pays développés et dans les pays en développement neuf personnes sur 10 n'ont aucune idée de ce que signifie le terme «développement durable» et la façon dont il les touche. Neuf personnes sur 10 ne savent pas non plus la raison pour laquelle la reconnaissance mutuelle et l'action mutuelle sont nécessaires. Certains peuples n'ont pas obtenu le statut de partenaires dans le processus de développement durable, et les gouvernements doivent faire plus pour les éduquer dans ce domaine grâce aux médias, dans les écoles, dans des débats publics et dans des présentations publiques.

Les pays industrialisés doivent prendre en main la modification de leur modèle de production et de consommation, pour sauvegarder l'environnement mondial et aider les pays en développement, tels que le mien, dans les efforts qu'ils déploient pour répondre aux besoins fondamentaux de leurs peuples, pour éliminer la pauvreté et réaliser la croissance économique. Pendant la session extraordinaire au mois de juin, les journaux des Caraïbes ont indiqué que chaque représentant des Caraïbes a parlé de la «question de la pauvreté».

Éliminer la pauvreté et parvenir à la croissance économique ne sont pas des tâches faciles, et elles se compliquent d'autant plus que l'aide publique au développement, élément essentiel des accords de Rio, a chuté de 0,33 % en 1992 à 0,27 % en 1995, ce qui est très inférieur à l'objectif fixé de 0,7 % du produit national brut des pays industrialisés en faveur de l'aide au développement. La chute abrupte de l'aide publique au développement a injustement déplacé le fardeau du développement durable vers les pays en développement, détruisant dans le processus le juste équilibre qui avait pu se dégager à cette conférence très importante. Les capitaux privés et l'investissement étranger direct, présentés comme étant la panacée du développement durable dans les pays en développement, n'ont apporté que certains bénéfices à plusieurs pays et aucun à l'immense majorité. La conjugaison du flux de capitaux privés, de l'investissement étranger direct et de l'allègement de la dette comme parties intégrantes d'un programme financier mondial serait peut-être une solution.

En reconnaissant qu'une démarche intégrée au développement durable est nécessaire en raison du lien étroit et de l'interdépendance qui existent entre les questions économique, sociale et environnementale, on ne saurait négliger le rôle déterminant que les femmes peuvent et doivent jouer dans la quête du développement durable. À Rio, les femmes ont été considérées comme étant un groupe essentiel dont la

participation était nécessaire pour atteindre ces objectifs. La prise en considération des préoccupations des femmes et leur participation à la planification, à la mise en oeuvre et au suivi de tous les programmes de développement et de gestion de l'environnement pour veiller à ce que les femmes en tirent parti est nécessaire au développement durable. À cet égard, nous demandons aux donateurs multilatéraux et bilatéraux d'accroître leur appui aux organisations de femmes dans les pays tels que le mien pour leur permettre de jouer un rôle actif dans tous les aspects du processus de développement.

Néanmoins, il y a un fait que nous devons souligner constamment : la nécessité de ralentir le processus de mondialisation. Des gouvernements et des institutions de premier plan fixent des dates limites et élaborent des ordres du jour si rigoureux que la plupart des acteurs sont incapables de les respecter. Nous ne pouvons que choisir entre la participation ou la marginalisation. Si tous les pays sont obligés d'y participer pleinement, il est dès lors nécessaire d'élaborer des processus qui tiennent compte spécifiquement des circonstances et des cultures nationales.

Cela me conduit à une question frustrante, celle des bananes. La remise en cause de l'Accord commercial de Lomé et les préjudices que cet acte hostile infligera aux petits pays exportateurs de bananes de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, dont Antigua-et-Barbuda est membre, équivalent à une déclaration de guerre. Les petits États épris de paix, qui ne causent aucun préjudice à aucun autre État, aux termes de l'Accord de Lomé, sont tombés sous le joug de la récente réglementation de l'Organisation mondiale du commerce. Faute de bénéficier d'une certaine protection, l'industrie de la banane dans les États de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ne pourra que s'effondrer, ce qui mènerait à une grave crise sociale qui en fin de compte se solderait par une catastrophe politique. Rappelons-nous qu'à plus d'une occasion, le Président des États-Unis a appelé l'attention sur le fait que dans cette économie mondiale galopante, il fallait éviter que les petits États ne soient piétinés par leurs grands voisins.

Si mon pays a choisi d'accueillir en mai dernier le séminaire régional du Comité des Vingt-Quatre, plus connu sous le nom de Comité spécial de la décolonisation, c'est parce qu'il sait que la région des Caraïbes aura à surmonter de nombreux obstacles au cours de l'histoire naissante de notre région et de la communauté mondiale. La réunion a souligné la position de principe du Comité spécial, à savoir que la croissance économique durable et le progrès social des territoires non autonomes sont des conditions préalables essentielles à l'application de la Déclaration sur l'octroi de

l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Il est nécessaire que l'on accorde une attention particulière à l'environnement, à la lutte contre les catastrophes naturelles, à la santé publique, à l'éducation, à l'autonomie économique, à la lutte contre la criminalité et le trafic illicite des drogues.

Les territoires non autonomes des Caraïbes se heurtent aux mêmes problèmes à l'égard des stupéfiants que les pays indépendants. Nos entités sont l'objet d'attaques multidimensionnelles et doivent relever les défis lancés à leur autorité par des acteurs non étatiques, les dirigeants de la drogue. Les pays des Caraïbes ont de surcroît à faire face à l'extraterritorialité et d'autres formes de défis à la souveraineté de la part d'autres États, essentiellement en raison de conflits d'intérêts mais aussi parce que les États des Caraïbes sont petits et dépourvus de puissance.

Les pays de la CARICOM s'efforcent cependant d'améliorer la plupart des aspects de leur existence, et ils ont réalisé des progrès dans l'accord d'intégration. Haïti est maintenant membre de la CARICOM, événement qui est considéré comme revêtant une importance considérable, et nous saluons la décision qui a été prise de proroger la Mission des Nations Unies en Haïti. Il y a eu de nouveaux pas faits en direction d'un marché et d'une économie uniques au sein de la CARICOM. Lorsque le Protocole II sera ratifié, le terrain sera propice à la liberté de mouvement de facteurs de production entre les pays qui ont accepté de respecter ses dispositions. Un plan est mis en place pour assurer la durabilité des industries du tourisme et des transports aériens dans la région. Un plan global de développement des ressources humaines a été élaboré dans le but particulier de créer une main-d'oeuvre plus créatrice et plus productive dans les Caraïbes. En fait, les pays de la CARICOM s'efforcent de surmonter l'un des principaux legs du colonialisme : la marginalisation par rapport au monde industrialisé.

En tant qu'organe collectif qui cherche à améliorer l'humanité, les pays qui ont créé les Nations Unies doivent reconnaître que le progrès humain exige la gestion des marchés ainsi que leur libéralisation. Il est clair que des marchés anarchiques tendent à provoquer une course vers le bas, au moyen d'une recherche mondiale d'implantations d'entreprises dans des régions où la réglementation dans les domaines environnementaux, sociaux et de l'emploi sont les plus faibles. Les pays riches et les pays pauvres doivent avoir des objectifs communs afin d'assurer le développement durable. Année après année, mon pays demande que le principe du multilatéralisme soit véritablement accepté. Or ce qui nous est présenté est un projet de sélection

naturelle élaboré par et pour les pays puissants et dominants. Nous devons trouver ensemble un régime mondial permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre et accepter le fait qu'il est nécessaire que les pays riches transfèrent des technologies pour ce faire au lieu d'y voir une nouvelle occasion pour l'industrie privée de réaliser des profits.

Il est affligeant que la concurrence puisse être utilisée aux fins de nuire et de retarder le développement humain. Le socialisme d'État a échoué, et dans son processus il a privé des centaines de millions de personnes à la fois de la liberté et de la prospérité. Les forces du marché, poussées à l'extrême, aboutissent à des taux de croissance très mal distribués, à un pillage de l'environnement naturel et à une situation très dévastatrice pour les êtres humains. Les États du monde en développement ne sont pas simplement des marchés naissants, il s'agit de sociétés humaines. Les marchés doivent être nos serviteurs et non nos maîtres. Il est clair que la réalité du commerce est mondiale, mais les voies du développement humain ont été locales, comme l'histoire le démontre.

En abordant le XXI<sup>e</sup> siècle, le Gouvernement des États insulaires jumeaux d'Antigua-et-Barbuda a décidé de se concentrer sur le capital humain et son évolution et non pas simplement sur la question économique. Nous allons poursuivre la politique d'enquêtes intenses et d'études de faisabilité pour décider des domaines auxquels il convient de consacrer nos ressources limitées. En outre, même si le Gouvernement se décharge de certains de ses avoirs et encourage l'accroissement de l'investissement privé dans des biens et services vitaux, il reste encore quelques domaines, notamment ceux liés à la technologie, dans lesquels le Gouvernement doit continuer de jouer un rôle direct et de catalyseur; il va poursuivre sa pratique consistant à rechercher le consensus pour déterminer les industries clefs et les activités importantes et fondamentales pour le développement.

Nous allons continuer à être fiers de l'ONU et à la chérir, car nous reconnaissons qu'elle est capable de réalisations dans des domaines qui sont hors de la portée des autorités nationales ou régionales. Les nations qui composent cet organe doivent maintenant renouveler leur détermination collective en vue de traduire ce projet en réalité. Voilà pourquoi il est fondamental de placer la coopération internationale en faveur du développement au premier rang de nos activités. L'ONU continue d'être notre plus grand espoir pour la paix, le développement et la justice sociale.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ahmed Attaf, Ministre des affaires étrangères de l'Algérie.

**M. Attaf** (Algérie) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, votre élection à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale m'offre l'agréable occasion de vous présenter mes félicitations les plus chaleureuses et mes vœux sincères de succès dans l'accomplissement de la noble mission dont vous avez été investi.

Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Razali Ismail, qui a su s'acquitter de son mandat avec un talent et une efficacité qui forcent le respect et la considération.

À cet hommage, j'associe M. Kofi Annan qui n'a eu de cesse, depuis sa prise de fonction, d'œuvrer avec courage et abnégation à la revitalisation de notre Organisation afin de la mettre en harmonie avec son temps et en phase avec les aspirations des peuples qu'elle rassemble.

Nous nous réunissons, une fois de plus, à un moment où des constats s'affirment et se confirment. En effet, cette Organisation internationale fait face à une transition globale avec en double problématique de fond celle, d'une part, de la capacité de l'humanité de la concevoir et de la conduire, et celle, d'autre part, de son aptitude à conférer à sa conception et à sa conduite l'universalité de la participation ou à en faire l'apanage des seules puissances dominantes.

En vérité, cette transition a une dimension politique et stratégique. En effet, au lendemain de la fin de la guerre froide, de la disparition du clivage Est-Ouest et de la fin du système bipolaire du monde, il s'agit d'identifier les nouveaux équilibres à même de fonder un nouvel ordre mondial plus juste et plus solidaire, un ordre mondial respectueux des intérêts et des aspirations de tous, en somme un ordre réhabilitant simplement les valeurs et les idéaux sur lesquels s'est construite notre Organisation.

Cette phase transitoire a également une dimension économique fondamentale. Il s'agit là du défi de la mondialisation qui doit être relevé solidairement par tous, de sorte que place soit faite aux aspirations de chacun d'entre nous.

L'enjeu est ici celui de la maîtrise des leviers de la mondialisation, car une mondialisation débridée est porteuse de nouvelles cassures et de nouvelles exclusions périlleuses pour tous.

Cette transition a enfin une dimension nouvelle, celle de la prise en charge de menaces méconnues ou sous-estimées jusqu'ici, celles que représentent notamment les fléaux du terrorisme international, du trafic des drogues, du crime international organisé et de la dégradation de l'environnement. Dans cette même dimension et sur un autre plan, s'impose comme objectif partagé la consécration de l'État de droit, des droits de l'homme et de la bonne gestion des affaires publiques comme fondement des nouvelles relations internationales à bâtir.

À l'évidence, l'Organisation des Nations Unies est partie prenante à la conduite de cette transition globale et, de ce fait, elle est appelée d'abord à s'adapter elle-même aux mutations actuelles pour pouvoir ensuite peser sur leur cours. Le Secrétaire général de notre organisation a en fait eu le mérite d'ouvrir la réflexion dans cette direction et nous l'en félicitons. Il a en effet pris l'initiative d'entreprendre des réformes dans cette organisation.

Dans ce contexte, je souhaite partager avec cette Assemblée quelques réflexions que m'inspire ce grand projet d'avenir.

Ma première réflexion est de caractère quelque peu méthodologique : dans l'ensemble des réformes soumises se distinguent manifestement celles qui sont du ressort exclusif du Secrétaire général de notre organisation et il a aussi bien le droit que le devoir de les mettre en oeuvre. Mais dans le même temps, il est tout aussi manifeste que d'autres réformes proposées relèvent des seules compétences des États Membres qui devront naturellement en débattre avant de se prononcer sur elles.

Ma seconde réflexion m'offre d'abord l'occasion d'exprimer notre satisfaction quant à l'intégration de nouvelles priorités dans l'action des Nations Unies. Qu'il s'agisse des droits de l'homme, des affaires humanitaires, de l'environnement, de la lutte contre le terrorisme ou encore, de la répression du trafic des stupéfiants, ce sont là de nouvelles préoccupations universelles dans la prise en charge desquelles les Nations Unies ont vocation à occuper la place centrale.

Ce constat fait, il reste que l'objectif de rationalisation des activités de notre Organisation ne saurait sacrifier ce qui a été et demeure la raison d'être des Nations Unies, ces deux piliers qui l'ont toujours portée, la paix et le développement.

De ce point de vue, la coopération internationale pour le développement de même que la sécurité internationale et les affaires de désarmement ne sauraient pâtir de la restructuration envisagée sans entamer sérieusement la crédibilité et l'efficacité des Nations Unies, tant ces deux domaines sont destinés à demeurer au premier rang des défis d'avenir que nos pays auront à relever.

Ma troisième réflexion porte sur la crise financière de notre Organisation. Les propositions faites par le Secrétaire général; que ce soit celles prévoyant l'introduction d'une nouvelle culture de gestion des ressources et des moyens ou celle créant un Fonds renouvelable de roulement, sont des propositions qui présentent un intérêt certain. Il importe cependant que les États Membres s'imprègnent d'abord et surtout de l'obligation qu'ils ont, en vertu des dispositions de la Charte, de verser régulièrement et intégralement leur contribution au budget de l'Organisation. C'est là, en effet, que réside la solution véritable et durable à un problème qui tend à se pérenniser et qu'il faut distinguer et résoudre en tant que tel, sans qu'il serve de justification à la dépossession des Nations Unies de fonctions essentielles dont elles s'acquittent au service de tous.

Ma quatrième réflexion concerne l'Assemblée générale des Nations Unies. S'il est devenu aujourd'hui impérieux de rationaliser les travaux de cet organe central et de réexaminer son programme et ses méthodes de travail, il convient, dans le même temps, de s'assurer que l'Assemblée générale continue d'être ce forum privilégié des États où peuvent être débattues et examinées les questions essentielles qui touchent à la paix, à la sécurité et au développement. C'est là certainement un des moyens les plus appropriés d'assurer une participation effective à la gestion des affaires du monde, à la recherche de solutions aux problèmes internationaux, et de promouvoir une démocratisation véritable des relations internationales.

À l'ère de la démocratie, de la transparence et de la bonne gestion que nous revendiquons pour nos pays, quoi de plus normal que d'exiger, ensemble, les mêmes valeurs et les mêmes principes de cette organisation qui nous unit.

C'est dans ce même esprit que se pose la problématique de la force juridique des décisions et résolutions de l'Assemblée générale qu'il convient de doter de l'efficacité requise. Et c'est dans ce même esprit que se pose également la problématique du rééquilibrage des pouvoirs entre le Secrétaire général et l'Assemblée générale, qui doit

s'inscrire, en toute cohérence, dans la logique d'une redéfinition d'ensemble des rapports entre tous les organes principaux des Nations Unies.

Enfin, et c'est là ma dernière réflexion, la révision de la Charte des Nations Unies revêt une importance fondamentale et requiert un effort de réflexion soutenu qui hisserait notre organisation à la hauteur de la vision, des principes et des objectifs qui la portent.

Dans cet ordre d'idées, et même s'il sort du cadre des réformes proposées par le Secrétaire général, je souhaite évoquer la question de l'élargissement du Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité est, à l'évidence, l'organe dont le rôle et les responsabilités cristallisent le mieux les espoirs, les attentes et surtout les frustrations des États. Il importe, par conséquent, que sa réforme ait pour ambition de refléter correctement les changements qualitatifs et quantitatifs intervenus dans les relations internationales.

Le renforcement de l'autorité politique et morale de cet organe vital et le renforcement de sa légitimité passent par une représentation équitable en son sein, que ce soit en ce qui concerne les sièges permanents ou non permanents. En outre, toutes décisions concernant son élargissement et la révision de ses méthodes de délibération et de prise de décisions gagneraient à bénéficier du soutien le plus large possible des États Membres.

La Déclaration des ministres des affaires étrangères des pays non alignés à New Delhi en avril 1997, réaffirmée ici même à New York, et celle des chefs d'État et de gouvernement africains à Harare de juin 1997 constituent, à cet égard, des contributions incontournables à notre réflexion collective touchant la composition et le fonctionnement du Conseil de sécurité que nous entendons solidement voir servir effectivement nos attentes communes.

Parmi les nouveaux défis auxquels se trouve confrontée la communauté internationale, le terrorisme est celui qui, à l'évidence, est le plus redoutable en raison des menaces qu'il fait peser non seulement sur les droits les plus élémentaires de l'individu, mais également sur les fondements démocratiques de nos sociétés, et contre lesquelles aucun État ne peut se considérer comme étant durablement prémuni.

À cet égard, il y a lieu, de se féliciter ici de la prise de conscience internationale qui a pris corps quant à la nature véritable de ce phénomène et qui s'est accompagnée d'une mobilisation plus grande contre ce fléau qui, outre qu'il entrave le développement économique et social des États,

fait peser les plus graves dangers sur la paix et la sécurité internationales. Il convient également de saluer la décision de l'Assemblée générale de notre Organisation d'inscrire la lutte contre le terrorisme international parmi ses principales priorités, dans son plan d'action à moyen terme. L'étape actuelle nous commande, en effet, d'exploiter efficacement tous nos atouts et d'orienter l'action des Nations Unies dans une direction novatrice et pratique, axée sur les aspects juridiques opérationnels de l'action multilatérale contre le terrorisme.

*M. Kamara (Guinée), Vice-Président, assume la présidence.*

Dans cet ordre d'idées, la conclusion d'une convention internationale qui appréhenderait les actes de terrorisme d'une façon globale et intégrée doit être un des axes principaux et prioritaires d'une action internationale plus effective. En effet, la communauté internationale doit se mettre résolument à l'écoute des exigences de la lutte contre le terrorisme avant tout, en le privant de tout sanctuaire et, ensuite, en veillant à la stricte application des instruments internationaux pertinents en la matière.

Dans chacune de ses sphères d'appartenance, l'Algérie n'a eu de cesse d'oeuvrer à l'émergence et à la consolidation des cadres de dialogue, de solidarité et de coopération au bénéfice de tous et à la promotion de relations fondées sur la confiance, le respect mutuel et l'intérêt commun. C'est par tout cela qu'elle est guidée dans son engagement en faveur de l'édification d'un espace maghrébin uni, solidaire, stable et prospère. L'Algérie, qui a fait du projet maghrébin une priorité nationale, est résolue à agir de concert avec ses partenaires maghrébins pour relancer le processus de construction maghrébine sur des bases solides et durables.

C'est dans cette même fin que s'inscrit la contribution de mon pays à la recherche d'une solution juste et durable de la question du Sahara occidental. Consciente de ses responsabilités que lui dictent tout à la fois son statut de pays voisin et celui d'observateur officiel dans le Plan de règlement, l'Algérie n'a cessé d'exhorter la communauté internationale à assumer ses responsabilités à l'égard du processus de paix au Sahara occidental. L'Accord qui a couronné récemment, à Houston, les pourparlers directs entre le Royaume du Maroc et le Front Polisario sous l'égide de M. James Baker, Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU et qui a permis de régler les problèmes ayant jusque-là empêché la mise en oeuvre du Plan de règlement de l'ONU, représente une avancée majeure sur la voie du règlement définitif de ce conflit, dont l'Algérie ne

peut, à l'instar de la communauté internationale, que se réjouir et se féliciter. Pour sa part, soucieuse de la stabilité et de la sécurité de la région, l'Algérie continuera à apporter sa pleine contribution aux efforts du Secrétaire général et de son Envoyé personnel en vue de la tenue du référendum qui habilitera le peuple du Sahara occidental à exercer son droit à l'autodétermination sans entrave d'aucune sorte.

En Méditerranée, mon pays, il y a près d'un quart de siècle, s'est distingué par son rôle pionnier dans la revendication d'un lien d'indivisibilité entre les deux rives de notre mer commune s'agissant de sa sécurité et de ses besoins en matière de coopération. C'était alors le processus d'Helsinki qui s'amorçait. C'est mue par son attachement au processus de Barcelone que l'Algérie continue aujourd'hui d'oeuvrer à l'établissement et à la consolidation de cadres permanents de dialogue et de coopération à même de garantir une prise en charge satisfaisante des préoccupations d'ordre politique, sécuritaire, économique et humain de l'ensemble des États de l'espace euroméditerranéen, ainsi que les aspirations légitimes de ses peuples. Elle se voit confortée en cela par la réaffirmation par la deuxième Conférence ministérielle euroméditerranéenne, qui s'est tenue à Malte les 15 et 16 avril 1997, de l'attachement des pays méditerranéens au Processus de Barcelone qui constitue, à juste titre, un acquis politique majeur qu'il convient de préserver et de promouvoir.

Dans le même ordre d'idées, il me plaît de relever la tenue, à Alger, les 11 et 12 juillet derniers, de la quatrième réunion des ministres des affaires étrangères du Forum méditerranéen qui a doté l'espace euroméditerranéen d'une enceinte spécifique de dialogue, à même de favoriser la compréhension mutuelle et d'une dynamique de nature à promouvoir le partenariat euroméditerranéen aussi bien dans sa dimension multilatérale que bilatérale.

En cet espace méditerranéen, les récents développements intervenus au Moyen-Orient suscitent, à bien des égards, une grande inquiétude et une préoccupation légitime, de la part de la communauté internationale. Les perspectives ouvertes naguère par le processus de paix paraissent en effet s'être dangereusement éloignées et la crainte d'un retour à la confrontation se fait désormais chaque jour plus présente.

Les reniements par l'Administration israélienne de la déclaration d'Oslo et des accords de Washington, sa négation du principe de l'échange de terres contre la paix et son refus de reprendre les négociations là où elles ont été suspendues, de même que la poursuite de sa politique de

colonisation y compris à Al Qods Al Charif où est systématiquement mené un projet de judaïsation, sont au coeur de l'impasse actuelle. L'Administration israélienne se doit de se convaincre que seule une paix durable, c'est-à-dire une paix juste et globale est de nature à assurer une sécurité authentique pour tous les peuples de la région.

La revitalisation du processus de paix commande, de manière urgente, que l'Administration israélienne cesse ses actions unilatérales contraires à l'esprit et à la lettre des engagements qu'elle a pris.

De même, elle ne peut indéfiniment s'inscrire à contre-courant de la volonté de la communauté internationale qui a érigé en conditions incontournables de la paix le retrait du Golan et du Sud-Liban ainsi que le droit à l'autodétermination du peuple palestinien y compris son droit à un État indépendant avec pour capitale Al Qods Al Charif.

En cette région du monde continue à souffrir injustement des effets d'un embargo cruel le peuple iraquien. Mon pays ne peut, en cette occasion, que renouveler son appel à la levée de ces sanctions qui n'ont que trop duré et qui sont dépourvues aujourd'hui de toute justification. Cet appel vaut également pour le peuple libyen qui continue également à subir un embargo tout aussi injuste qu'infondé.

Le ressaisissement de l'Afrique face aux prémices d'un désengagement de la communauté internationale et aux dangers d'une marginalisation qui la menaçaient atteste de sa ferme volonté de prendre en charge son destin et de rompre définitivement avec le cycle de la dépendance. Ce sursaut salutaire témoigne également de sa détermination collective à faire face, en comptant d'abord sur ses moyens propres, aux défis considérables auxquels elle est confrontée. Et de fait, l'Afrique dément chaque jour cette assertion qui voulait qu'une fatalité destinât l'Afrique à être une aire de non-droit et de non-développement, une aire d'insécurité et d'instabilité.

La démocratie et le pluralisme qui gagnent chaque jour du terrain en Afrique et s'y ancrent durablement et la croissance économique qui atteint des taux souvent spectaculaires, augurent de perspectives de développement nouvelles et des capacités africaines prometteuses se sont révélées en matière de gestion et de règlement des conflits.

La mise en place du Mécanisme central de prévention, de gestion et de règlement des conflits en Afrique et le Traité instituant la Communauté économique africaine procèdent, à cet égard, de l'esprit de solidarité et d'entraide

ancré dans la culture africaine et d'une stratégie de revalorisation des facteurs intra-africains d'intégration et de complémentarité.

En conséquence, la communauté internationale se doit d'encourager et d'accompagner ces efforts louables.

À cet égard, la tenue d'une session spéciale ministérielle du Conseil de sécurité consacrée à l'Afrique constitue un acquis politique de première importance que nous saluons. Nous espérons que cela constituera une initiative qui servira de base au profit d'une oeuvre internationale de solidarité avec le continent africain, enfin considéré comme partie prenante qui ne peut être exclue de cette grande marche qui s'ouvre à l'humanité vers l'accomplissement de son destin.

Les signes de reprise affichés tout récemment par la croissance de l'économie mondiale sont un réel motif de satisfaction. Cependant, cette légère reprise a besoin d'être consolidée pour en faire la tendance durable en cette fin de siècle.

À cet égard, la prise en charge adéquate de la problématique du développement à travers le monde, et plus particulièrement dans les pays en développement, revêt une importance capitale voire décisive, tant l'apport actuel de ces derniers demeure bien en deçà de leurs potentialités et du rôle qu'ils aspirent légitimement à assumer.

Annonciateur d'occasions pourtant réelles, le phénomène de mondialisation continue plutôt de soumettre les pays du Sud à de grandes incertitudes doublées d'une inquiétude de voir nombre d'entre eux marginalisés davantage, voire exclus du processus de développement global tant souhaité et attendu.

Cet état de fait trouve principalement son origine dans une structure des relations internationales qui reste fondamentalement marquée par l'élément invariable du clivage Nord-Sud. Il met en relief la persistance du caractère fondamentalement défavorable d'un environnement économique international marqué par une emprise exclusive et accrue du Nord sur les éléments déterminants du développement que sont les échanges commerciaux, les canaux financiers et boursiers, les flux de capitaux et d'investissements ainsi que les transferts de technologie.

En dépit des ajustements économiquement et socialement coûteux et des réformes douloureuses auxquelles ils ont procédé dans leur quête d'une meilleure intégration au courant des échanges mondiaux, les pays du Sud rencon-

trent encore d'innombrables difficultés aggravées notamment par un endettement extérieur étouffant, une dégradation continue des termes de l'échange, alors qu'on enregistre un déclin de l'aide publique au développement et un rétrécissement de la coopération internationale pour le développement en général.

Ces tendances inquiétantes contrastent avec le consensus mondial qui s'est dégagé des grandes conférences internationales organisées au cours de la décennie en cours sous l'égide des Nations Unies et suscitent de légitimes interrogations sur l'avenir même du système établi aux fins d'organisation de la coopération internationale pour le développement.

À l'aube du troisième millénaire et à un moment où nous rassemble un consensus sur la nécessité de réformer notre Organisation pour la préparer à en assumer les enjeux et à en relever les défis, l'introspection collective est de mise. L'Organisation des Nations Unies de demain sera celle que nous voudrions, nous peuples des Nations Unies, qu'elle soit. Et cette organisation nouvelle que nos pays entendent bâtir devra, par dessus tout, être libérée des erreurs et des errements du passé.

Hier, creuset où se sont forgés des idéaux et des valeurs rassembleurs, l'ONU peut, pour demain, réconcilier ces idéaux et ces valeurs avec toutes les attentes encore inassoucies de nos peuples et de nos nations.

Idéaux et valeurs réhabilités à la seule aune qui vaille, celle de leur transformation en vision et en faits, c'est en cela que s'incarne ce projet ambitieux que nous pouvons porter par nous-mêmes pour les Nations Unies et au bout du compte, pour nous mêmes.

**Le Président par intérim** : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao, S. E. M. Somsavat Lengsavad. Je lui donne la parole.

**M. Lengsavad** (République démocratique populaire lao) (*parle en laotien; texte français fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, comme le veut la tradition, je me permets d'abord de vous féliciter très chaleureusement pour votre accession à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'élection unanime qui vous a conduit au poste de grande responsabilité dans cette importante arène internationale est un hommage vibrant rendu à votre pays, l'Ukraine. Je vous souhaite tout le succès possible dans la difficile prise en charge de vos fonctions.

À cette occasion, je tiens également à féliciter votre prédécesseur, M. Razali Ismail, Représentant permanent de la Malaisie, pour sa dynamique présidence lors de la précédente Assemblée générale. Aussi, la délégation lao tient-elle à exprimer son appréciation à M. Kofi Annan, notre nouveau Secrétaire général pour le bon travail qu'il a jusqu'à ce jour accompli. Ses neuf premiers mois à la tête de notre organisation sont des mois de grands efforts et d'actions vigoureux destinés à réformer notre Organisation universelle afin de la rendre plus efficace et apte à relever les défis de notre temps. À notre nouveau Secrétaire général, je formule des vœux sincères de succès dans l'accomplissement de sa lourde et grande responsabilité.

La tendance générale au dialogue et à la coopération entre les États et les peuples pour le progrès de l'humanité en cette ère nouvelle continue de caractériser les relations internationales. Évidemment, nous nous en réjouissons car, dans son ensemble, elle est fort positive. Cependant, dans plusieurs régions du monde, nous assistons encore aux tensions et conflits persistants, résultant de l'ingérence dans les affaires intérieures des États, de l'application des politiques d'hégémonie à l'encontre des États en développement, des clivages tribaux, ethniques, religieux et autres. Cette situation de tensions et de conflits constitue un danger potentiel pour la coexistence pacifique entre les peuples, pour l'harmonie entre les États, et risque même de nuire à l'atmosphère actuelle de coopération internationale en faveur du développement. Dans l'intérêt de la paix mondiale, condition sine qua non de la promotion du développement socioéconomique, nous devrions, avec patience et résolution, trouver ensemble les moyens à la fois réalistes et appropriés afin d'en venir à bout dans les meilleurs délais possibles.

En Europe, les accords de paix signés à Dayton, le 14 décembre 1995, ont frayé la voie vers une solution au conflit douloureux et destructif en Bosnie-Herzégovine. Nous espérons vivement que les parties concernées appliquent sincèrement et rigoureusement les engagements pris afin de préserver la paix et la coopération encore fragiles dans cette région du monde.

En Afrique, dans un certain nombre de pays, les conflits à caractère tribal et ethnique continuent encore à faire rage, causant de lourds dégâts à leurs peuples. Nous exprimons notre sympathie sincère aux peuples victimes de ces pays, pour les souffrances innombrables qu'ils doivent endurer. La République populaire démocratique lao estime impératif que la communauté internationale et en particulier les pays concernés, redoublent d'efforts afin de résoudre le plus rapidement possible ces différends.

Dans les Caraïbes, les relations de coopération multiforme entre les États de la région ne cessent de se développer, contribuant ainsi au renforcement de la paix et de la stabilité dans cette partie du monde. Dans ce contexte, il est temps que les États-Unis d'Amérique fassent plus d'efforts et s'engagent dans des négociations raisonnables avec la République de Cuba afin de résoudre leur problème en suspens et ce, dans l'intérêt des deux peuples américain et cubain comme celui de la paix régionale et mondiale.

Au Moyen-Orient, conformément à l'Accord de Washington signé en 1993, la mise en place de l'Autorité palestinienne a marqué une étape cruciale dans la recherche d'une solution juste et durable au conflit israélo-palestinien, vieux de plus de 30 ans. Pour l'heure, le processus de paix entamé depuis lors, se heurte à de graves difficultés. Les événements violents survenus encore récemment dans cette région, en sont un témoignage manifeste. La République démocratique populaire lao exprime sa grave inquiétude face à pareille situation. Elle espère vivement que les parties concernées, Israël et l'Organisation de libération de la Palestine, fassent preuve de grande sagesse, d'une plus grande retenue, en s'engageant dans des négociations sérieuses pour résoudre leur problème, ce qui contribuerait à restaurer la paix et la stabilité dans cette région névralgique du monde.

Dans la péninsule coréenne, la mise en oeuvre par la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique des accords conclus et l'ouverture récente à New York des pourparlers quadripartites préliminaires sur la paix en Corée sont des étapes importantes dans les efforts visant à atténuer la tension et la confrontation dans cette région. Dans ce contexte, le Gouvernement et le peuple lao, tout en se félicitant des efforts déployés par les parties concernées, expriment leur soutien inébranlable aux aspirations légitimes du peuple coréen à vivre dans la paix et à réaliser la réunification pacifique de la patrie coréenne.

En Asie du Sud-Est, les efforts de renforcement de la coopération économique, culturelle et autre et le règlement des disputes par des moyens pacifiques sont manifestement prioritaires.

L'admission, le 23 juillet dernier, de la République populaire démocratique lao et du Myanmar comme membres à part entière de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), fut un événement historique d'une grande signification. Il est de notre ferme espoir qu'une ANASE des 10 se concrétisera dans un avenir proche et contribuera au renforcement et à la prospérité de notre

région et ce, dans l'intérêt de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie-Pacifique comme dans le monde.

Un autre problème qui a suscité l'inquiétude internationale est l'événement survenu récemment au Cambodge. Heureusement, le Gouvernement actuel a pu normaliser la situation en conformité avec la procédure législative du pays. La communauté internationale, y compris la République populaire démocratique lao, continue à reconnaître et à respecter S. M. Norodom Sihanouk comme Chef de l'État du Cambodge. Nous espérons que tous les pays ainsi que l'ONU respectent également sa prérogative royale.

En République démocratique populaire lao, la stabilité politique continue d'être solidement garantie. Le peuple lao multiethnique mène une vie dans la solidarité et l'unité, constituant ainsi un facteur assurant l'harmonie sociale. En conformité avec sa Constitution, notre pays organisera la quatrième élection législative de l'Assemblée Nationale vers la mi-décembre de cette année. Cette élection démontrera une fois de plus l'esprit ardent de maître de la patrie du peuple lao et la promotion de sa démocratie vers la création d'un État de droit, État du peuple, par le peuple et pour le peuple.

Dans le domaine économique, l'application de la politique du renouveau entamée depuis 1986, a permis à notre économie d'enregistrer une croissance soutenue dont le taux annuel pour les cinq dernières années est de l'ordre de 7 %. Malheureusement, cette année, mon pays a subi des pertes non moins importantes dues aux calamités naturelles et aux retombées des récessions financières en Asie du Sud-Est. Toutefois, l'atmosphère de la coopération du Laos avec la communauté internationale n'en demeure pas moins agissante.

Parallèlement à son admission au sein de l'ANASE, la République populaire démocratique lao continue de renforcer ses relations de coopération bilatérale avec les pays voisins, de la région et de par le monde, sur la base des principes d'égalité et d'intérêt mutuel. Aussi, pour assurer le développement soutenu de l'économie nationale, le Gouvernement lao a-t-il pris des mesures importantes pour intégrer son économie et son marché à ceux de la région et du monde. Cette intégration bénéficierait grandement aux investisseurs nationaux et étrangers grâce aux potentialités économiques et autres existant dans le pays tels que sa position géographique liée aux grands marchés régionaux, son rôle de voies de transit, de fournisseur d'énergie hydroélectrique aux pays voisins, de production pour l'exportation par l'utilisation des matières premières du pays et ses innombrables sites touristiques naturels.

De par les exploits et les succès acquis au cours des dix dernières années de la mise en oeuvre de la politique du renouveau, le Gouvernement lao entend fermement poursuivre sa politique de développement du pays suivant le mécanisme de l'économie de marché et celle de l'élargissement des relations de coopération avec la communauté internationale en vue de faire sortir le pays de l'état du sous-développement vers l'an 2020, et de créer une base préliminaire pour sa transformation graduelle en un pays industrialisé et moderne sous le mot d'ordre : «Construire un pays fort et prospère, assurer le bien-être du peuple, bâtir une société civilisée et équitable».

L'économie mondiale connaît un certain nombre de signes de croissance. Néanmoins, celle-ci reste inférieure aux attentes. L'on assiste en effet aux inégalités croissantes entre pays développés et pays en développement. L'environnement économique international, en termes d'accès aux marchés ainsi qu'aux ressources financières octroyées à des conditions de faveur aux fins du développement, connaît généralement une détérioration. Face à une telle situation, les pays développés sont appelés à ne ménager aucun effort pour prendre des mesures qui s'imposent en coordonnant leurs politiques macroéconomiques, de façon à pouvoir redresser l'économie mondiale grâce à une libéralisation plus poussée des échanges, ce qui contribuerait à créer un environnement économique international plus favorable au développement.

Le problème de l'abus des drogues demeure un sujet de préoccupation internationale. Mon pays a pris de nombreuses mesures nationales et internationales dans le but de contribuer à l'effort mondial visant à éradiquer ce fléau de la face de notre planète. Pour la première fois, au mois de mai dernier, la République démocratique populaire lao était unanimement élue membre de l'importante Commission des stupéfiants par le Conseil économique et social. Nous sommes profondément reconnaissants à la communauté internationale pour cette marque de confiance et de soutien et déploierons tous nos efforts pour remplir honorablement notre mission.

Au mois de juin dernier, après plus de trois années de travail laborieux, l'Assemblée générale a adopté sans vote un Agenda pour le développement. La République populaire démocratique lao se félicite d'une telle adoption et considère qu'elle marque une étape importante dans l'effort visant à bâtir un partenariat véritable entre les pays développés et les pays en développement. Cet agenda pour le développement, qui est un document d'une grande valeur, fournit un fondement de principes, d'objectifs, de mesures et d'actions qui serviraient de guide pour les États Membres

dans l'approche globale des questions relatives au développement tant dans l'immédiat et à long terme qu'au niveau national et international.

Au cours du même mois de juin, l'Assemblée générale s'est réunie en une session extraordinaire pour passer en revue la mise en oeuvre d'Action 21, cinq ans après le Sommet de Rio sur l'environnement et le développement. À l'issue de cette réunion, un programme relatif à la poursuite de la mise en application d'Action 21 a été adopté sans vote, dont l'importance de l'éradication de la pauvreté pour les années à venir a été, entre autres, soulignée. Il importe par conséquent que la communauté internationale prodigue son énergie et renforce sa coopération pour traduire en actes ledit programme.

À l'approche du XXIe siècle, l'Organisation des Nations Unies, la seule instance multilatérale universelle, a un rôle important à jouer dans l'examen et le maniement des affaires internationales. Pour être à même d'assumer cette immense tâche, notre organisation a besoin de s'adapter au nouveau monde à la fois dynamique et complexe. Dans ce contexte, nous exprimons notre appréciation sincère à notre Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, pour ses importantes initiatives contenues dans les programmes de réforme du mois de juillet dernier, visant à réorganiser notre instance universelle afin de la rendre plus souple sur le plan de l'organisation et plus efficace sur le plan d'action, car ces programmes d'une grande importance essaient généralement de prendre en compte les intérêts des États Membres.

Dans l'examen de ces questions, il est essentiel de souligner que tout processus de réforme devrait avoir pour objectif primordial de renforcer la capacité de l'Organisation dans son rôle de promouvoir le développement socioéconomique de tous les États et notamment de ceux en voie de développement. Toutefois, cette promotion devrait aller de pair avec le traitement des questions relatives au maintien de la paix, aux droits de l'homme ainsi qu'aux activités humanitaires. C'est sur la base de ces critères essentiels que nous souhaiterions voir l'Organisation réformée et revitalisée dotée d'une structure meilleure, d'un régime plus démocratique et d'une assise financière solide. Ce faisant, l'ONU serait à même de faire face efficacement aux nouveaux défis de notre temps.

**Le Président par intérim** : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est S. E. M. Fritz Longchamp, Ministre des affaires étrangères et du culte d'Haïti. Je lui donne la parole.

**M. Longchamp (Haïti)** : En prenant la parole, j'aimerais exprimer le plaisir qu'éprouve la délégation haïtienne à répondre fidèlement à ce grand rendez-vous annuel qui revêt toujours un cachet particulier. C'est encore une occasion de participer au traitement des grands dossiers qui nous préoccupent et de rechercher les meilleures solutions en vue de sauvegarder la paix et la sécurité internationales et de favoriser le progrès économique et social.

L'examen des différents thèmes entraînera des débats difficiles certes, mais votre longue expérience et une solide connaissance des problèmes internationaux, Monsieur le Président, constituent des atouts importants pour le bon déroulement de nos séances. D'ores et déjà, tout en vous présentant mes félicitations pour votre élection à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale, je vous souhaite du succès dans la conduite de nos travaux.

Je profite de l'occasion pour exprimer notre gratitude à l'Ambassadeur Razali Ismail pour les résultats de la cinquante et unième session.

À notre nouveau Secrétaire général, M. Kofi Annan, je voudrais faire part de notre satisfaction pour le dynamisme qu'il infuse à l'Organisation depuis son entrée en fonctions.

Il y a trois semaines, le naufrage d'un navire de transport de passagers qui a coûté la vie à plus d'une centaine de mes compatriotes, a jeté la consternation dans tout le pays et bouleversé le monde entier. De partout nous sont parvenus des messages de sympathie, ainsi que des secours qui nous ont aidés à faire face à ce drame. Je voudrais, au nom du peuple et du Gouvernement haïtiens, exprimer notre profonde gratitude à la communauté internationale qui, encore une fois, a fait preuve d'une grande solidarité envers mon pays.

Pendant quelque temps, l'essentiel des interventions d'Haïti au sein de l'Organisation plaidait pour la restauration de l'état de droit au détriment de la violence et de l'autoritarisme inconsidéré. Aujourd'hui, je suis heureux d'être le porteur d'un message de grand soulagement du peuple haïtien à la suite du rétablissement des institutions démocratiques, auquel a contribué la communauté internationale, en particulier l'Organisation des Nations Unies.

Je voudrais signaler quelques progrès sur le plan politique ainsi que les efforts déployés pour consolider les acquis de la nouvelle donne démocratique dont les règles du

jeu sont de plus en plus respectées. L'alternance est reconvenue et acceptée comme principe cardinal de la vie politique. Les institutions étatiques, para-étatiques et civiles se renforcent davantage. Les associations socioprofessionnelles et les groupes de pression jouent un rôle de plus en plus actif.

Dans le domaine des droits de l'homme, aucun effort n'a été ménagé pour mettre un terme aux pratiques répressives qui caractérisaient les régimes dictatoriaux antérieurs. Les arrestations arbitraires, les exécutions sommaires, les mauvais traitements ont pratiquement disparu. Les structures d'oppression ont été démantelées pour faire place à des institutions sensibles au respect des droits des citoyens. C'est le cas de la Police nationale qui est venue remplacer les forces armées d'Haïti, principal responsable des violations des droits de l'homme dans le pays. Créée il y a à peine deux ans, cette force de police continue à acquérir l'expérience nécessaire pour assumer ses responsabilités de maintien de l'ordre et de la sécurité publique. Elle se prépare déjà à garantir la sécurité et la stabilité dans le pays quand le mandat de la Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH) aura pris fin en novembre prochain.

Le système judiciaire, pour sa part, bénéficie d'une attention spéciale, compte tenu du besoin de justice exprimé par la population. Le Parlement est en train d'étudier un projet de loi qui doit permettre d'entreprendre les réformes en profondeur nécessaires pour une meilleure administration de la justice.

Si sur le plan politique la situation du pays s'est stabilisée, les performances économiques et sociales n'ont pas encore suivi. Les brèches créées par la crise de 1991-1994 n'ont toujours pas été comblées. Les institutions démocratiques fonctionnent, il est vrai, mais elles restent encore fragiles à cause de l'insatisfaction de certains besoins de la population.

Toutefois, des efforts sont déployés pour revitaliser l'économie. Par exemple, la modernisation des entreprises publiques a été décidée. D'où, la création du Conseil pour la modernisation des entreprises publiques (CMEP). Déjà, la concertation avec le Parlement a permis d'obtenir les instruments légaux devant conduire à la maximisation du potentiel de ces entreprises, pour le plus grand bénéfice des utilisateurs et consommateurs de biens et services qu'elles produisent. De même, le système fiscal et financier est en train d'être réformé et le commerce libéralisé. Un projet de loi relatif au tarif douanier est en cours d'examen au Parlement.

Dans le but de relancer la production nationale, un programme de réforme agraire a été initié, qui vise à donner aux paysans la possession de leurs moyens de production. Il revêt une triple dimension : accès à la terre, accès au crédit et disponibilité de l'encadrement technique. La réforme agraire, aux yeux du Gouvernement, est de nature à faciliter l'intégration sociale d'une catégorie de citoyens longtemps marginalisés.

Ce programme s'inscrit dans une stratégie de lutte contre la pauvreté menée par le Gouvernement pour venir en aide aux couches les plus défavorisées de la population. Comme on peut se rendre compte, le processus démocratique en Haïti se poursuit, mais il est encore fragile en raison de la précarité de la situation et de la grande misère du peuple. Il est bien clair que pour être viable, il doit être entretenu, alimenté et soutenu par un développement durable.

Lors de la commémoration du cinquantième anniversaire des Nations Unies, il y a deux ans, les chefs d'État et de gouvernement réunis ici se sont engagés à donner à l'Organisation la capacité de s'acquitter de son mandat de manière adéquate. Conséquemment, le Secrétaire général nous propose aujourd'hui un programme de réformes visant à renforcer le rôle de l'Organisation et à lui donner une impulsion nouvelle. Nous le félicitons de cette initiative à laquelle nous apportons tout notre appui. Ces propositions audacieuses et novatrices devront permettre à l'Organisation d'être plus efficace et de réaliser pleinement sa mission.

Certaines des mesures présentées retiennent notre attention, telle l'idée de regrouper les activités de l'ONU autour de cinq grands thèmes : paix et sécurité, développement économique et social, coopération pour le développement, affaires humanitaires et droits de l'homme. Cependant, il faudra veiller à ce que les questions de développement qui revêtent une importance primordiale pour la majorité des membres de l'Organisation, soient traitées avec une attention égale, sinon plus grande par rapport aux autres thèmes. Toute réforme doit accorder à la cause du développement la priorité, les ressources et l'engagement politique qu'elle mérite.

La question de la réforme du Conseil de sécurité qui est toujours à l'étude, est également un point sur lequel nous devons progresser, compte tenu du rôle de cet organe dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. À ce sujet, Haïti continue de réclamer plus de transparence et de participation dans le fonctionnement du Conseil, afin que l'opinion des États qui n'en sont pas membres soit

considérée dans le processus de prise de décisions. En ce qui concerne l'élargissement, il doit se faire de manière à garantir une représentation géographique équitable et égale. Il importe que tout soit mis en oeuvre pour que l'universalité des habitants de la planète se reconnaisse dans le système des Nations Unies.

Aussi opportunes qu'elles soient, les réformes à elles seules ne sauraient rendre performante l'Organisation, si elle ne dispose pas de moyens financiers adéquats pour mener ses activités. Nous sommes convaincus que la crise financière que traverse l'ONU est de nature à réduire sa capacité de répondre aux problèmes aigus qui se posent.

Nous avons besoin d'une Organisation des Nations Unies forte et efficiente, capable d'apporter des solutions aux problèmes actuels et de faire face aux défis du siècle prochain. C'est dans la concertation et l'action collective qu'offrent les Nations Unies que nous pouvons venir à bout de nombre de maux dont souffre notre temps et qui menacent la paix et la sécurité mondiales et entravent le bien-être des populations.

Nous faisons allusion tout d'abord aux nombreux conflits armés qui font rage dans toutes les régions du monde, et dont certains semblent résister à toute tentative de règlement négocié. Haïti encourage l'utilisation des mécanismes de concertation régionaux et multilatéraux en vue de la solution de ces conflits.

De même, l'existence de vastes arsenaux d'armes de destruction massive représente une grave menace à notre sécurité collective. À cet égard, les progrès enregistrés dans le domaine du désarmement, avec notamment l'ouverture à la signature, l'année dernière, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques, sont des signes encourageants, mais nous exhortons les pays concernés à déployer davantage d'efforts pour un désarmement complet et véritable.

Dans le même ordre d'idées, la République d'Haïti se réjouit de l'adoption récente du texte du traité d'interdiction des mines antipersonnel. C'est un pas important qui vient d'être accompli dans la bataille menée en vue d'éliminer ces engins meurtriers, qui ont causé tant de souffrances et continuent de faire de nombreuses victimes parmi les populations civiles, en particulier les femmes et les enfants.

Le trafic illicite et l'usage des stupéfiants sont d'autres problèmes auxquels la communauté internationale doit faire face avec détermination. Ils constituent, en effet, une me-

nace à la sécurité interne des petits États en raison de la violence et de la criminalité auxquelles il sont très souvent associés. De plus, la consommation des drogues affecte la couche la plus vulnérable de la société : les jeunes. Une coopération internationale s'avère indispensable pour venir à bout de ce fléau.

De 1960 à nos jours, plusieurs sommets et conférences consacrés à la pauvreté et au développement ont été organisés. Des recommandations ont été formulées et des mesures envisagées. Néanmoins, la pauvreté ne cesse de gagner du terrain. Selon le dernier rapport sur le développement humain, plus de 1,5 milliard d'habitants de la planète vivent dans un état d'extrême pauvreté, plus spécialement dans les pays africains et les pays les moins avancés qui se voient de plus en plus marginalisés.

L'élimination de la pauvreté, notamment dans les pays moins avancés, doit aller au-delà du simple discours ou de résolutions. Elle requiert une volonté politique forte, des ressources adéquates, des stratégies bien définies et l'exécution de programmes appropriés. Elle implique le soutien sincère de la communauté internationale, notamment des institutions internationales et des dirigeants des pays industrialisés, détenteurs de la technologie et de la richesse. La lutte contre la pauvreté doit être à la fois une lutte pour la dignité humaine, le développement durable et la paix.

Dans le souci de renforcer la paix et la sécurité internationales, la République d'Haïti a pratiqué une politique de bon voisinage qui lui a permis de se rapprocher davantage des pays de la région. Avec la République dominicaine, elle a établi un mécanisme de consultations à travers la Commission mixte haïtiano-dominicaine. C'est un excellent outil de coopération et de recherche commune des solutions aux différents problèmes de l'île. Nous voulons nous assurer de la pérennité de cet important forum qui représente une étape nécessaire vers une compréhension mutuelle plus poussée des peuples haïtien et dominicain.

De même, Haïti a rejoint récemment la Communauté des Caraïbes. En prenant en marche le train de l'intégration, mon pays compte contribuer de façon significative à la réalisation des objectifs de la Communauté, car elle ne perd pas de vue que d'une CARICOM forte, ouverte, unie, dépendent, pour une bonne part, les performances socioéconomiques de la région caraïbe. Dans ce contexte, nous exhortons la communauté internationale à continuer d'appuyer l'effort de reconstruction de l'île de Montserrat.

Il y a 52 ans à San Francisco, nous avons pris l'engagement de travailler au progrès et au bonheur de nos peu-

ples, dans un monde où règnent la paix et la sécurité. Nous devons donc nous appliquer à réaliser leurs rêves et à satisfaire leurs attentes et aspirations.

**Le Président par intérim** : L'orateur suivant est le Vice-Ministre des affaires étrangères et Envoyé spécial du Président de l'Afghanistan, S. E. M. Abdullah Abdullah.

**M. Abdullah** (Afghanistan) (*interprétation de l'anglais*) : D'emblée, qu'il me soit permis de vous faire part des tristes nouvelles que j'ai reçues aujourd'hui : le bombardement aérien de la ville de Mazar-i-Sharif par les Taliban, le seizième bombardement consécutif en l'espace de deux jours seulement. Ces bombardements ont fait 150 victimes parmi la population civile de la ville, essentiellement des femmes et des enfants. Je voudrais exprimer indignation et condamnation devant cet acte lâche de terreur, qui illustre les violations flagrantes auxquelles se livrent les Taliban à l'encontre du droit humanitaire international et leur belligérance incessante qui est contraire à toutes les normes reconnues aujourd'hui par le monde.

Je me trouve devant l'Assemblée et la communauté mondiale, comme le veut la tradition établie par les représentants de l'Afghanistan qui m'ont précédé — à l'exception de ceux des années d'occupation — pour représenter un Afghanistan non aligné, souverain et indépendant.

Il y a un an, notre Ministre des affaires étrangères, le regretté Abdul Rahim Ghafoorzai, expliquait du haut de cette tribune le mouvement obscur et sinistre connu sous le nom de Taliban qui — appuyé par des forces étrangères — avait envahi l'Afghanistan. M. Ghafoorzai est mort tragiquement au service de son pays. Donc, aujourd'hui, il est de mon devoir d'expliquer à l'Assemblée la lutte que le peuple afghan a menée contre ces mercenaires.

Lorsque les Taliban sont entrés dans Kaboul le 27 septembre 1996, leur premier acte a été de prendre d'assaut le complexe de l'ONU. Les 12 derniers mois ont connu des séries apparemment sans fin de décrets publiés par les Taliban dans les régions d'Afghanistan qu'ils prétendent contrôler. En vertu de ces décrets, ils ont en réalité emprisonné chaque femme et terrorisé chaque homme.

Le dernier de ces actes honteux a été d'arrêter Emma Bonino, Commissaire aux affaires humanitaires de l'Union européenne, ses assistants et un groupe de journalistes internationaux en visite, notamment Christiane Amanpour de CNN. Scandalisé par cet acte des Taliban, le Ministre des affaires étrangères allemand, M. Klaus Kinkel, a

déclaré qu'il le considérait comme une gifle et un acte de «mépris cynique de l'Union européenne tout entière». Le groupe a finalement été libéré mais après que deux de ces membres au moins ont été battus à coup de crosse de Kalashnikov. Mme Bonino a déclaré à l'agence Reuter que cette expérience lui avait donné un aperçu de ce que les Afghans subissent tous les jours sous le règne des Taliban.

«C'est un exemple de ce que le peuple subit ici au quotidien : dans une situation de terreur aveugle.» (*Dépêche de l'agence Reuter, «Le commissaire de la Communauté européenne libérée par les Taliban», 29 septembre 1997*)

Un Afghan cité dans le *New York Times* en date du 24 septembre 1997 déclarait :

«La plupart du temps je me réveille en pensant qu'il vaudrait mieux être tous morts que de vivre sous le joug de ces fanatiques.»

Ces deux faits donnent simplement un petit aperçu de l'abattement et du désespoir dans lesquels vit notre peuple.

Alors que la terreur se poursuit en Afghanistan, nous sommes ici pour parler de la question afghane qui est devenue une question internationale.

Tandis que la crise en Afghanistan continue de se dérouler, nous devons poser des questions importantes — et y répondre —, des questions auxquelles doivent répondre en particulier ceux qui, sous couvert de neutralité, mettent sur un pied d'égalité l'agresseur et la victime de l'agression. Ces questions sont les suivantes : Qui respecte les règles du monde civilisé? Quels sont ceux dont les décisions méritent d'être reconnues? Qui mérite de prendre part à une discussion civilisée au niveau mondial?

Sur le champ de bataille, nous continuons bien entendu de nous défendre et de défendre notre nation. Dans cette guerre qui nous est imposée, nous adoptons ce que nous considérons comme étant le terrain moral élevé de la négociation et du dialogue.

L'État islamique d'Afghanistan — comme bien d'autres pays dans le monde, y compris certains hommes politiques et commentateurs pakistanais éminents — continue de considérer l'intervention et l'ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan de la part du Pakistan comme étant la cause profonde de la prolongation du conflit et des souffrances qui en découlent pour notre peuple.

Le Pakistan ne cesse de prétendre que les Taliban contrôlent deux tiers de l'Afghanistan, y compris Kaboul où règne la paix. M. William Maley, expert australien renommé de l'Afghanistan, a déclaré au début de l'année que les Taliban ont amené la paix à Kaboul exactement de la même manière qu'Hitler avait amené la paix à Varsovie.

Le 7 août 1997, M. Gohar Ayub Khan, Ministre des affaires étrangères du Pakistan, a déclaré :

«En Afghanistan ... la majorité du pays est composée des Pakhtounes qui représentent 60 % de la population. Les autres groupes comprennent des Ouzbeks, des Tadjiks, des Hazaras et des Ismailis qui en représentent ensemble environ 40 %.»

Le Ministre des affaires étrangères pakistanais invente d'une manière flagrante de fausses statistiques pour attiser la haine et les conflits ethniques en Afghanistan et justifier les objectifs pakistanais. Aucune statistique fiable ne peut permettre d'affirmer qu'un groupe ethnique en Afghanistan quel qu'il soit — Pakhtounes, Tadjiks, Ouzbeks ou autres — représente plus de 37 % de la population. Si le Pakistan poursuit sa politique irresponsable en vue de perpétuer la haine ethnique en Afghanistan, l'escalade du «nettoyage ethnique» qui en découlera menacera l'unité nationale de notre pays.

Le Pakistan soutient qu'il n'a pas de favori en Afghanistan. La réalité est que les milieux dirigeants pakistanais ont désigné un groupe d'Afghans pour en faire les dirigeants naturels de tous les autres et, ce qui est concevable, transformer l'Afghanistan en un État asservi sous protectorat.

La réalité a été très bien dépeinte par Fred Hallyday, un spécialiste des affaires internationales de la London School of Economics, qui a écrit en novembre dernier :

«La capture par la guérilla des Taliban de la capitale Afghane, Kaboul, qu'elle dure ou non, est intervenue deux ans après l'une des interventions les plus odieuses depuis très longtemps d'un État dans les affaires d'un autre. Présentée dans l'Ouest comme une lutte autochtone, en fait le Pakistan a organisé les Taliban comme une force semi-régulière en 1994 ... en leur fournissant ... des canons, de l'argent, du carburant, un soutien technique... Depuis sa création en 1947, le Pakistan a toujours chéri l'idée de dominer son voisin du nord.» (*The Nation*, «Kabul's Patriarchy with Guns», 11 novembre 1996, p. 19)

Et, finalement, le Gouvernement pakistanais, en proposant la formule douteuse du siège vide pour l'Afghanistan, cherche à exclure un pays de l'Organisation des Nations Unies, pays qui est devenu membre de cette instance mondiale avant la naissance même du Pakistan.

Ma délégation est reconnaissante au Secrétaire général, M. Kofi Annan, d'avoir résumé la situation tragique de l'Afghanistan dans son intervention à la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale, le 22 septembre 1997.

Aux termes de la résolution 21/195 B de l'Assemblée générale, qui a été adoptée à l'unanimité le 17 décembre 1996, et appuyée sans réserve par l'État islamique d'Afghanistan, l'Assemblée est,

«Profondément attachée à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de l'Afghanistan.» (*Résolution 51/195 B, septième alinéa du préambule*)

L'Assemblée générale a également souligné

«l'importance de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan.» (*Ibid.*, *seizième alinéa du préambule*)

Malheureusement, depuis l'année dernière la fourniture d'armes et de munitions en provenance de l'étranger s'est considérablement accrue et représente un programme d'action très important du puissant service de renseignements pakistanais, l'Inter-Service Intelligence.

La situation s'est également aggravée en ce qui concerne ce que la résolution désignait comme

«les actes qui nuisent à la sécurité des frontières nationales, y compris le trafic d'armes et de stupéfiants auquel se livrent des éléments et des groupes criminels de certaines régions [occupées par les Taliban] de l'Afghanistan et l'utilisation du territoire afghan [occupé] pour l'entraînement et le recel de terroristes.» (*Ibid.*, *dix-huitième alinéa du préambule*)

Il est surprenant que certains pays qui considèrent que le terrorisme est une menace à la paix — tout en se prétendant impartiaux — sont en faveur des Taliban sécessionnistes en les assimilant au gouvernement de l'État islamique d'Afghanistan qui partage les préoccupations croissantes de l'Assemblée générale à ce sujet.

S'agissant du processus de paix, nous partageons l'avis selon lequel

«c'est aux parties afghanes qu'il incombe au premier chef de trouver un règlement politique au conflit.»  
(*Ibid. par. 2*)

Les Taliban, toutefois, soutenus, encouragés et aidés par un appui politique et militaire transfrontalier, considèrent que leur seule responsabilité est de mener une guerre agressive afin de conquérir la totalité du territoire afghan en écrasant tous les mouvements de résistance.

L'intransigeance des Taliban et leur mépris des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité qui demandent un règlement pacifique du problème afghan sont un fait bien connu de la communauté internationale. Le rapport du Secrétaire général, en date du 16 mars 1997, indique que :

«À en juger d'après leurs déclarations et d'après leurs activités sur le terrain, les Taliban semblent décidés à se rendre maîtres, militairement et politiquement, de l'Afghanistan tout entier et à y instaurer un État islamique selon la conception qu'ils s'en font.» (A/51/838, par. 7)

Le rapport du Secrétaire général (A/51/929), du 16 juin 1997, montre également l'option militaire choisie par les Taliban dans leur intention d'occuper la totalité du pays par la force. Cette attitude extrêmement belliqueuse des Taliban, tout en prolongeant les souffrances du peuple afghan, aggrave les inquiétudes des pays de la région qui la considèrent comme une menace grave à la paix et à la sécurité de la région. Il convient de mentionner que l'attitude agressive des Taliban est encouragée par les services de renseignements militaires du Pakistan voisin, qui souhaite toujours installer à Kaboul un régime fantoche qui serait soumis à son désir expansionniste et hégémoniste. Les interventionnistes à l'esprit étroit devraient relire une nouvelle fois l'histoire de l'Afghanistan et tirer les leçons de la défaite infligée aux agresseurs précédents dans cette patrie d'un peuple indomptable et courageux.

Nous sommes pleinement conscients

«que la cessation des hostilités ... et la stabilité politique sont indispensables si l'on veut que les mesures de reconstruction aient un effet durable.» (*Résolution 51/195 A, huitième alinéa du préambule*)

Les Taliban n'ont montré aucun intérêt pour la reconstruction dont le pays a un besoin urgent. En fait, affamer les populations par le blocus est leur arme de prédilection contre les Afghans.

Nous exprimons notre plein

«appui aux efforts que continue de déployer la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan» (*Résolution 51/195 B, treizième alinéa du préambule*)

dirigée par M. Norbert Holl, et la nomination le 30 juillet 1997 de l'Ambassadeur Lakhdar Brahimi en qualité d'Envoyé spécial du Secrétaire général pour évaluer la situation et le rôle des Nations Unies en Afghanistan.

Nous réaffirmons le plein appui de notre gouvernement aux

«activités de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, pour faciliter ... en coopération avec les États [voisins] et les organisations internationales intéressés, le processus politique tendant à la réconciliation nationale et à un règlement politique durable avec la participation de toutes les parties au conflit.»  
(*Ibid., par. 5*)

Étant donné le temps limité dont nous disposons, je ne mentionnerai pas certains paragraphes qui ont été repris dans le texte de mon discours.

Les Taliban ont refusé de négocier un règlement politique quel qu'il soit et ils ont insisté sur une solution militaire unilatérale.

L'État islamique d'Afghanistan honore

«les engagements pris concernant la sécurité et l'entière liberté de circulation du personnel des Nations Unies, en particulier le personnel de la Mission spéciale des Nations Unies, ainsi que la sécurité des locaux des Nations Unies en Afghanistan.» (*Ibid., par. 7*)

Récemment, cependant, suite à des troubles provoqués le 14 septembre 1997 par une infiltration des Taliban, les locaux des institutions internationales d'aide et des organisations non gouvernementales, situés dans la ville de Mazar-i-Sharif, ont été pillés. Cette ville était jusque-là un havre de paix et de sécurité. L'État islamique d'Afghanistan

reste déterminé à assurer la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel d'autres institutions humanitaires en Afghanistan.

Face aux besoins croissants du peuple afghan, l'État islamique d'Afghanistan demande à tous les organismes donateurs de fonds de ne pas abandonner l'Afghanistan, en particulier à la veille d'un hiver qui s'annonce rude.

Le document S/1997/588, en date du 25 juillet 1997, du Conseil de sécurité explique que l'État islamique d'Afghanistan est d'accord avec une Déclaration du Front national islamique uni pour le salut de l'Afghanistan, qui est la fondation d'un organe élargi représentant tous les groupes ethniques de l'Afghanistan. La Déclaration lance aux Taliban et au Gouvernement pakistanais un appel en faveur du processus de paix.

Nous sommes pour

«Un cessez-le-feu immédiat et durable entre les parties afghanes, qui serait supervisé par une commission composée de représentants de tous les belligérants et facilité par l'Organisation des Nations Unies.» (*Ibid.*, par. 8)

L'un des éléments les plus importants des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur l'Afghanistan est l'appel à

«La démilitarisation de Kaboul, assortie de garanties adéquates propres à préserver la sécurité et l'ordre public.» (*Ibid.*)

L'État islamique d'Afghanistan considère ce point comme très important. Il pourrait constituer un précédent crédible pour être appliqué à l'avenir à toutes les autres parties du pays.

«L'établissement d'une haute autorité pleinement représentative et ayant une large assise» (*Ibid.*)

comme le demande la résolution de l'Assemblée générale, sera possible si l'appel du Front uni, demandant aux Taliban de s'associer au Front, est entendu. L'État islamique d'Afghanistan accorde, à cet égard, toute sa coopération à l'ONU. Il est indispensable d'obtenir l'accord des Taliban avec l'ONU et de veiller à sa pleine coopération avec une haute autorité ayant une aussi large assise.

Nous sommes prêts à coopérer à la création d'

«une force nationale de sécurité chargée d'assurer la sécurité dans tout le pays, de superviser la démobilisation de tous les belligérants grâce au rassemblement et à la mise en lieu sûr de toutes les armes lourdes dans le pays et de mettre fin à l'approvisionnement des parties en armes et en matériel servant à en fabriquer.» (*Ibid.*)

Nous sommes reconnaissants aux dirigeants et aux Gouvernements des républiques de l'Asie centrale, notamment l'Ouzbékistan, le Kirghizistan et le Turkménistan, des initiatives de paix qu'ils ont proposées, ainsi qu'à la République islamique d'Iran. Outre le fait qu'elles se complètent les unes les autres, ces initiatives pourraient être coordonnées de manière à aboutir à la convocation de négociations utiles disposant d'un ordre du jour précis, sous les auspices des Nations Unies. Toutefois, ces propositions n'ont pas, jusqu'à présent, été acceptées par les Taliban.

L'Assemblée générale déplore le fait que

«l'utilisation indifférenciée de mines terrestres fasse des victimes dans la population civile.» (*Ibid.*, par. 11)

Les Taliban ont récemment dispersées des mines terrestres dans la ville et autour de la ville de Kunduz. Ceci n'est qu'un exemple d'emploi massif de mines terrestres par les Taliban.

Comme l'Assemblée générale, l'État islamique d'Afghanistan est profondément préoccupé par :

«la discrimination à l'égard des femmes et des filles et d'autres violations systématiques des droits de l'homme en Afghanistan et [souligne] l'importance de la démocratie et du respect des droits de l'homme dans tout processus politique à venir en Afghanistan.» (*Ibid.*, neuvième alinéa du préambule)

M. Lloyd Axworthy, Ministre des affaires étrangères du Canada, a dit dans sa déclaration du 25 septembre devant l'Assemblée :

«Des Canadiennes atterrées par le traitement réservé à leurs soeurs en Afghanistan ont lancé une campagne épistolaire. Je remettrai au Secrétaire général quelque

5 000 lettres l'invitant à prendre l'initiative de dénoncer les violations flagrantes des droits fondamentaux des femmes en Afghanistan par les Taliban, violations inacceptables aux yeux des citoyens du monde.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Séances plénières 12e séance*)

Nous attirons l'attention de l'Assemblée générale sur le document récent (A/52/384) contenant la Déclaration de principes faite par le Front national islamique uni pour le salut de l'Afghanistan, adoptée le 20 septembre 1997 par l'État islamique d'Afghanistan. La Déclaration, qui présente manifestement un cadre politique pour le pays, contient les principes suivants : premièrement, le principe de l'islam; deuxièmement, le principe de l'indépendance et de la coopération internationale; troisièmement, les principes de la démocratie et du pluralisme; quatrièmement, les principes d'élection et de délégation des pouvoirs aux administrations locales; et, cinquièmement, le principe des droits de l'homme.

L'Assemblée générale a demandé l'année dernière

«à tous les États de s'abstenir rigoureusement de toute ingérence extérieure dans les affaires intérieures de l'Afghanistan, y compris la participation de personnels militaires étrangers.» (*Résolution 51/195 B, par. 15*)

Concernant la participation de personnels militaires pakistanais en Afghanistan, le Gouvernement de l'État islamique d'Afghanistan a communiqué des renseignements amplement mis en évidence par l'ONU.

Le livre intitulé *The Not-So-Hidden Hand* — publié par le Ministre des affaires étrangères de l'État islamique d'Afghanistan — a été distribué aux membres du Conseil de sécurité, à certains pays intéressés et au Secrétariat de l'ONU. Ce livre — je ne vais pas en donner la lecture car il s'agit d'un gros livre — démontre et prouve qu'il y a en Afghanistan une présence de personnels paramilitaire et militaire pakistanais, qui luttent aux côtés des Taliban contre l'État islamique d'Afghanistan.

Ce livre contient des photos d'identité de chaque prisonnier pakistanais, des formulaires d'enregistrement de prisonniers avec des descriptions détaillées, des empreintes digitales et autres données les concernant; il contient également des cartes d'identité prises sur certains prisonniers indiquant qu'ils appartiennent à des organisations extrémistes pakistanaises responsables d'actes de terrorisme en Asie du Sud, telles que le Anjuman-i-Sipah-e-Sahaba Pakistan;

et enfin, des lettres envoyées par la plupart des prisonniers à leur famille au Pakistan et qui sont généralement écrites en urdu, langue officielle du Pakistan, qui n'est pas parlée en Afghanistan.

J'aimerais rappeler à l'Assemblée que le 3 juillet 1997, M. Francis Okelo, Chef adjoint de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, s'est rendu avec un conseiller militaire de l'ONU à la prison de Maimana, située au nord de l'Afghanistan, où il a pu vérifier la présence physique de prisonniers militaires pakistanais. Et le journal *The News*, du 6 septembre 1997 — imprimé à Islamabad — contient un article intitulé «Les Pakistanais prisonniers de Massoud demandent leur libération».

L'Assemblée générale a instamment demandé à tous les États de mettre immédiatement fin à la fourniture d'armes, de munitions et de matériels militaires, ainsi qu'à l'entraînement militaire ou à toute autre forme d'appui militaire à toutes les parties au conflit en Afghanistan. En outre, le document A/52/403, en date du 29 septembre 1997, confirme l'envoi récent de quelque 600 attachés militaires supplémentaires et une augmentation considérable des livraisons d'armes du Pakistan à l'Afghanistan.

L'Assemblée générale a réaffirmé que la poursuite du conflit en Afghanistan offre un terrain fertile au terrorisme et au trafic de stupéfiants, dont les effets déstabilisateurs ne se limitent pas à la région. Le Département de l'information de l'ONU a indiqué le 11 septembre 1997 que la production du pavot à opium en Afghanistan a atteint 2 800 tonnes métriques en 1997, soit une augmentation de 25 % par rapport à 1996. M. Derek Fatchett, du Ministère des affaires étrangères du Royaume-Uni, a signalé dans *The Guardian* du 25 juin 1997 que le trésor de guerre des Taliban est financé par l'argent de la drogue. Par ailleurs, d'après le rapport du Département de l'information de l'ONU, 96,4 % de la production totale d'opium en Afghanistan provient de provinces actuellement sous contrôle des Taliban.

L'Afghanistan, en tant qu'État partie à la Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel du 23 novembre 1972, a reconnu qu'il avait, entre autres, pour principal devoir d'identifier, de protéger, de conserver, de préserver et de transmettre aux générations futures le patrimoine culturel du pays. L'Assemblée générale a invité toutes les parties afghanes à prendre les mesures qui s'imposent pour interdire, prévenir et, si nécessaire, mettre un terme à toute forme de vol, de pillage ou de détournement et à tous actes de vandalisme visant le patrimoine culturel de la nation afghane. Cependant, le 17 avril 1997, les Taliban ont manifesté leur fanatisme en faisant part de leur

intention de démolir les deux plus grandes statues de Bouddha existant dans le monde. En dépit de la vive inquiétude exprimée par le Secrétaire général et M. Federico Mayor, Directeur de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), ainsi que par de nombreux dignitaires bouddhistes de par le monde, les Taliban ont montré qu'ils n'entendaient pas changer d'attitude. Heureusement, leur avancée militaire a été repoussée et ces statues colossales sont restées intactes.

Dans ce contexte, il convient de mentionner des objets d'art anciens qui ont été pillés dans le Musée national de Kaboul. D'après des rapports publiés dans la presse pakistanaise, ces objets sont allés s'ajouter aux collections personnelles du précédent Premier Ministre pakistanais, Benazir Bhutto, et de l'ancien Ministre des affaires intérieures, Nasirullah Babar. Au nom du peuple afghan, j'exhorte les Pakistanais à rendre ces objets d'art afghans irremplaçables qui font partie du patrimoine culturel mondial. Je demande instamment à l'UNESCO d'enquêter à ce sujet.

Je voudrais annoncer que la délégation de l'État islamique d'Afghanistan, avec certains autres pays du monde en développement, se portera coauteur du projet de résolution intitulé «Vers une culture de la paix», présenté au titre du point 156 de l'ordre du jour. Ma délégation appuie en outre la résolution adoptée par le Conseil économique et social à Genève, intitulée «Proclamation de l'an 2000 Année internationale de la culture de la paix».

Nous souhaitons établir les meilleures relations fraternelles avec le Pakistan et d'autres pays voisins. L'Afghanistan se situe toujours comme un pivot au carrefour de différents coins de l'Asie. Bien entendu, aucune coopération économique régionale, que ce soit pour le transit de marchandises, de pétrole ou de gaz naturel, n'est possible que si la paix règne dans un Afghanistan jouissant d'une unité administrative. L'Afghanistan ne doit plus exister comme un pays où sévissent l'affrontement, la discorde et les heurts. Au contraire, il doit devenir le pays des inter-relations, de l'association, des actions conjointes et de la coopération. Voilà le véritable souhait de tous les Afghans patriotes et des vrais amis de l'Afghanistan.

Il y a 52 ans, l'ONU a été fondée sur les idéaux suprêmes d'un monde plus sûr et sur les paramètres de la paix mondiale et de la sécurité collective. Le Ministre des affaires étrangères de l'Italie, S. E. M. Lamberto Dini, a dit dans la déclaration qu'il a prononcée la semaine dernière à l'Assemblée générale :

«Nous ne vivons plus dans un monde fait de simples intérêts nationaux. De plus en plus, la politique s'élabore à la lumière des préoccupations mondiales telles que les droits de l'homme, la solidarité et la justice sociale. À l'aube du XXIe siècle, engageons-nous à régler les conflits ethniques et religieux par le dialogue, la tolérance et les échanges culturels et à trouver des réponses collectives au terrorisme international, au crime organisé, au trafic des stupéfiants et à la dégradation de l'environnement.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Séances plénières, 11e séance*)

Du haut de cette tribune, je tiens à rappeler à tous les représentants ici présents, alors que le débat touche à sa fin, qu'il importe de se demander dans quelle mesure nous sommes attachés à l'application des idéaux que je viens de mentionner.

**Le Président par intérim :** Je donne la parole à M. Pierre Osho, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Bénin.

**M. Osho (Bénin) :** Monsieur le Président, en prenant la parole à mon tour, au nom de la délégation de la République du Bénin, je voudrais tout d'abord m'associer aux témoignages de félicitations et de haute appréciation formulés à votre endroit par les éminents orateurs qui m'ont précédé à cette tribune. Ils l'ont fait avec tant d'éloquence que je me limiterai à dire tout l'espoir que je garde de voir nos présentes assises bénéficier de votre compétence éprouvée et de votre remarquable esprit de synthèse pour formaliser, à l'issue de nos débats, des conclusions constructives qui sauvegardent le juste équilibre entre les multiples suggestions et recommandations contenues dans les différentes interventions.

L'importance et le caractère particulier de la présente session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies ne résident pas seulement dans l'impressionnant rassemblement des hauts dirigeants des 185 États Membres auquel elle donne lieu. Ce fait est depuis longtemps devenu coutumier et même rituel en cette période du dernier trimestre de chaque année depuis la fondation de l'Organisation, en 1945. Ce qui confère à cette cinquante-deuxième session ordinaire un sceau distinctif et la prédestine à figurer en bonne place dans les annales des Nations Unies tient essentiellement à l'objet central de son ordre du jour qui, comme nous le savons tous, est consacré à la réforme des structures.

Comment apprécions-nous le contenu et les dispositions des réformes qui vont être discutées et arrêtées au cours des présentes assises? Quels en sont les tenants et les aboutissants, les enjeux et la finalité véritables? Ces réformes sont-elles de nature à donner à l'Organisation les moyens d'une action performante et efficace à la mesure des problèmes complexes et des multiples défis qui se profilent à l'horizon du prochain millénaire et dont les effets pèsent déjà d'une manière très forte dans les réalités quotidiennes de notre monde actuel?

Ce sont là quelques-unes des préoccupations majeures des pays qui, comme le mien, sont aujourd'hui partagés entre l'espérance et le doute. Espérance fondée sur les énormes potentialités que recèle la planète et dont l'utilisation intelligente, rationnelle et judicieusement orientée devrait permettre d'assurer le progrès, la prospérité et l'épanouissement auxquels aspirent légitimement tous les peuples. Mais aussi le doute, ce sentiment d'incertitude tenace et profond, constamment entretenu par la misère et la pauvreté, l'ignorance et la maladie, le retard technologique et l'arriération économique dans lesquels croupissent plus d'un milliard et demi d'êtres humains.

Dès son élection, en janvier 1997, notre Secrétaire général, M. Kofi Annan, s'est résolument attelé, avec une diligence, une rigueur et une motivation tout à fait dignes d'éloges, à élaborer une réforme qu'il qualifie lui-même à juste titre comme

«la plus vaste et la plus ambitieuse qui ait jamais été envisagée durant les 52 années d'existence de l'Organisation.» (*A/51/950, Lettre d'envoi, par. 1*)

réforme visant à donner aux Nations Unies

«les moyens de relever les défis qui nous attendent au seuil du premier siècle d'un nouveau millénaire.» (*Ibid.*)

L'approche globale du Secrétaire général, sa perception des problèmes généraux et sectoriels, le train de mesures et les solutions qu'il préconise, selon une méthodologie qui allie le pragmatisme et les exigences d'un fonctionnement démocratique et plus efficace, nous paraissent pertinents. Aussi, la délégation béninoise est-elle favorable à l'essentiel des décisions et recommandations proposées dans ce rapport.

Toutefois, je ne saurais manquer d'appeler la clairvoyante attention des uns et des autres sur les considérations

suivantes auxquelles mon pays attache une grande importance.

Premièrement, le Bénin estime qu'il ne serait pas opportun de supprimer le Comité de la planification du développement qui a la charge, entre autres fonctions, d'élaborer les critères de performance des pays les moins avancés. Plutôt que de procéder à son remplacement par des groupes d'experts, créés par le Conseil économique et social (ECOSOC), il y a lieu, à notre avis, d'envisager le maintien pur et simple de ce comité.

Deuxièmement, le cas de l'Afrique étant l'une des priorités auxquelles le Secrétaire général voudrait s'atteler au cours des cinq prochaines années, mon pays souhaiterait que le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés soit renforcé en ressources humaines et financières pour être en mesure de jouer pleinement son rôle au sein du système des Nations Unies.

Troisièmement, alors que le 20 juin 1997, après plus de trois ans de négociations, l'Assemblée générale a adopté l'Agenda pour le développement, il est regrettable que le programme de réformes du Secrétaire général n'ait fait aucune mention, aucune référence explicite aux mécanismes et aux moyens de mise en oeuvre et d'évaluation de cet agenda. Ma délégation souhaite que cette question soit prise en compte dans le cadre des mesures envisagées pour rénover l'Organisation.

Enfin, je voudrais anticiper sur les résultats de notre session pour dire que, individuellement et collectivement, nous devons nous engager fermement à mettre en application les décisions et mesures qui seront prises dans le cadre de cette réforme tant attendue.

En effet, le consensus auquel nous parviendrons ne sera pas le triomphe des idées d'un État ou groupe d'États sur un autre, mais la résultante féconde de la volonté politique commune d'adapter notre organisation universelle aux changements et aux mutations de cette fin de siècle.

À cet égard, et s'agissant plus particulièrement de la réforme du Conseil de sécurité, le Bénin recommande instamment que soient pris en compte les principes ci-après : un élargissement de la composition du Conseil de sécurité reflétant effectivement la configuration politique et économique des réalités actuelles du monde; une représentation géographique équitable des cinq groupes régionaux — le Groupe africain devant se voir attribuer quatre sièges, dont deux permanents et deux non permanents; et la sauve-

garde des exigences d'un fonctionnement démocratique et transparent qui se traduirait à terme par la suppression du droit de veto.

Somme toute, en concevant les 15 objectifs prioritaires de son programme comme une série de mutations profondes de grande portée qui devraient permettre à l'Organisation de s'engager résolument sur la voie d'une réforme radicale, le Secrétaire général a produit un document d'une qualité indéniable et dont l'intitulé est significatif à plus d'un titre : «Rénover l'Organisation des Nations Unies».

Au regard des nobles et légitimes ambitions que nourrit la communauté internationale tout entière pour l'avenir de la planète, c'est bien d'une rénovation dont notre organisation a besoin, pour faire face, avec efficacité et succès, aux défis à la fois exaltants et inquiétants de la mondialisation. C'est donc dire que la rénovation de l'Organisation implique une vision nouvelle du monde, une conception et une approche nouvelles du partenariat entre les nations, des méthodes nouvelles pour l'organisation et la gestion des rapports entre les États dans un monde nouveau.

Car tel est le vrai problème, tel est l'enjeu véritable du présent qui, au rythme du temps qui s'écoule inexorablement, nous conduit vers un nouveau millénaire. La mondialisation, à la fois phénomène et processus, est devenue le thème récurrent et omniprésent de tous les débats, de toutes les préoccupations.

J'ai noté avec un intérêt particulier, comme tous ici sans doute, que le Président Clinton, successivement au Waldorf Astoria, dans la soirée du 21 septembre et le lendemain, à cette même tribune, a souligné avec force et pertinence la nécessité pour les Nations Unies de s'assurer que la mondialisation de l'économie ne crée pas de profondes disparités entre les pauvres et les riches, en instaurant des partenariats novateurs avec le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les institutions financières internationales.

En tant que représentant et porte-parole d'un pays parmi les moins avancés, comme le Bénin, je ne peux que me féliciter de cette grande et noble idée, empreinte de générosité, de pragmatisme et d'esprit de solidarité. Mais en fait, à regarder la réalité en face, que constatons-nous?

En adoptant, le 18 décembre 1991, le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, l'Assemblée générale créait un nouveau pacte politique dont l'un des traits essentiels est le principe

de la responsabilité partagée et de l'association pleine et entière de la communauté internationale avec l'Afrique, pour la réalisation des objectifs de développement, notamment un taux de croissance réelle du produit intérieur brut d'au moins 6 % par an, et un montant net de l'aide publique au développement de 30 milliards de dollars au minimum en 1992 avec, à partir de 1993, une augmentation annuelle de 4 % en moyenne.

Aujourd'hui, six ans après l'adoption du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique, en dépit des efforts déployés par les pays africains pour mieux utiliser l'aide publique au développement, et malgré le souci clairement proclamé par certains pays développés d'appuyer le développement du continent, le volume total de l'aide publique au développement octroyée à l'Afrique a connu une baisse considérable, de l'ordre d'un tiers, par rapport à la prévision de 30 milliards de dollars.

C'est dans ce contexte de déclin de l'aide publique au développement que l'Initiative spéciale pour l'Afrique — la fameuse Initiative spéciale pour l'Afrique — a été lancée, en mars 1996, en vue d'imprimer une dynamique nouvelle au nouvel Ordre du jour. Mais il est évident que cette grande initiative ne peut être menée à bien qu'avec le soutien de la communauté internationale, grâce à une mobilisation massive de ressources financières pour l'exécution des programmes et projets arrêtés. S'il est vrai que c'est d'abord aux pays africains qu'il revient de consentir le plus gros des efforts, les procédures et conditionnalités excessivement contraignantes de mise en place de crédits de financement, la tiédeur que manifestent certains créanciers face à l'idée d'une annulation pure et simple de la dette extérieure des pays pauvres constituent autant d'obstacles à la mobilisation effective des ressources financières attendues.

Dans sa publication parue à Washington en mai 1997, il y a quelques mois, le Fonds monétaire international définit la mondialisation comme étant

«l'interdépendance économique croissante de l'ensemble du monde provoquée par l'augmentation du volume et de la variété des transactions transfrontières des biens et des services, ainsi que des flux internationaux de capitaux, en même temps que la diffusion accélérée et généralisée de la technologie moderne.»

Saluée par les uns, redoutée par les autres, la mondialisation est devenue la réalité économique incontournable pour l'ensemble des nations de la planète; pour la plupart des experts et autres analystes, ce processus marque la

réussite de la diffusion mondiale d'une libéralisation économique entamée en Europe occidentale, il y a un demi-siècle, avec le Plan Marshall, et apporte, selon eux, des possibilités sans précédent à des milliards d'hommes partout dans le monde.

Pour nous, Africains, cette vision optimiste doit être nuancée, car possibilité n'est pas réalité. Pour qu'il en soit ainsi dans le concret, la poursuite harmonieuse du processus de mondialisation, dans la perspective de l'épanouissement effectif de l'ensemble de ces milliards d'hommes, partout dans le monde, et notamment en Afrique, implique nécessairement un nouveau programme international de solidarité et de coopération en faveur des pays pauvres. Faute de quoi, la mondialisation transformera très vite ces régions en périphérie paupérisée et marginalisée d'un monde hyperriche et hyperdéveloppé.

À la vérité, les pays développés font déjà beaucoup pour l'Afrique, si l'on considère la somme cumulée des crédits alloués à ce continent, au titre de l'aide bilatérale et multilatérale. Et pourtant, contrairement à ce que laissent penser les statistiques, les courbes, les graphiques et les taux de croissance, les populations africaines ne ressentent pas encore, ne ressentent pas toujours, dans leur vécu quotidien, une amélioration notable de leurs conditions de vie. Malgré tout, pour l'immense majorité des Africains, la volonté de survivre est plus forte que le désespoir, et l'espérance l'emporte sur la résignation.

La réunion ministérielle du Conseil de sécurité consacrée à l'Afrique, organisée à l'heureuse initiative des États-Unis, le 25 septembre dernier, a donné lieu à un échange de vues fécond qui nous a permis de noter l'existence d'une volonté réelle de la communauté internationale de s'engager d'une manière plus active, plus significative et plus concrète dans la voie d'un partenariat de type nouveau avec l'Afrique pour contribuer à son développement.

Les indices de cette disponibilité appréciable des pays développés se sont multipliés ces dernières années, comme en témoignent notamment les résolutions du G-7, adoptées à Lyon et à Denver, les programmes d'assistance du huitième Fonds européen de développement, l'initiative du Président Clinton d'un partenariat pour la croissance économique et les opportunités, la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (CITDA I), etc.

Au total, nous pouvons dire que la volonté existe d'aider l'Afrique à émerger de la pauvreté et du sous-

développement, que des actions concrètes sont menées dans ce sens et que de nouveaux engagements sont pris. Malgré cela, il subsiste encore, hélas, d'énormes problèmes, et l'Afrique continue d'offrir au monde le spectacle désolant d'une misère endémique, aggravée par des crises et des conflits fratricides.

Pour mettre fin à cette situation préoccupante, les partenaires au développement de l'Afrique devraient envisager de manière globale et intégrée un mécanisme de financement souple, opérationnel et efficace, débarrassé des pesanteurs et des procédures bureaucratiques, l'objectif étant de mettre en place une unité de caisse centralisée, destinée à recevoir les ressources de toutes provenances consacrées au développement économique et social.

La fin de la guerre froide, le processus de mondialisation des économies et la réalisation progressive du concept de développement durable offrent des opportunités de profonds changements qui remettent en question certaines des solutions traditionnelles et des schémas classiques aux problèmes de développement.

Aux siècles obscurs de la traite négrière, l'Afrique a contribué, par la sueur, le sang et la force de travail de ses bras les plus valides, à l'édification des bases de l'économie du nouveau monde. La mémoire collective de l'humanité ne saurait faire l'impasse sur ce fait historique majeur. Aujourd'hui, les pays développés ont le devoir moral de se préoccuper, autant que les Africains eux-mêmes, du destin de l'Afrique, de ne pas l'abandonner au bord du chemin de la mondialisation, de mettre à sa disposition une partie de leur énorme potentiel matériel, technologique et financier, pour soutenir ses efforts dans la lutte qu'elle mène pour sortir du sous-développement et entrer dans la modernité.

Pour que la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour, de l'Initiative spéciale pour l'Afrique, d'Action 21 et autres programmes d'action connaisse un véritable succès dans leur mise en oeuvre, il faudra mettre en place, en faveur de l'Afrique, un système global de fonctionnement et de financement à l'instar du «Plan Marshall» qui a largement contribué à la reconstruction et au redressement économique et social de l'Europe au lendemain de la Seconde guerre mondiale. L'instauration de ce mécanisme avant l'an 2000 permettra à l'Afrique de ne pas entrer à reculons, mais avec des atouts maîtres, dans le XXIe siècle.

Peu avant le discours prononcé, le 5 juin 1947, à l'Université Harvard par le général Georges Marshall pour définir les bases de son célèbre «Programme pour la re-

construction de l'Europe», le Président Harry Truman déclarait :

«Notre devoir est d'aider les peuples libres à travailler à leur propre destinée, selon leur propre voie. Je crois que notre aide doit être d'abord économique et financière, essentielle à la stabilité économique et à l'ordre politique.»

Cinquante ans après, ce magnifique et noble élan de solidarité manifesté spontanément par le grand peuple américain et son gouvernement revêt encore tout son sens et toute sa portée historique.

Il est des cas où, en raison des exigences de son propre développement, l'histoire se répète. Nous vivons, en cette fin de siècle, un cas identique : il faut assurer l'exigence impérieuse d'un nouveau Plan Marshall pour l'Afrique. Et la perspective de la deuxième Conférence internationale de Tokyo pour le développement de l'Afrique (CITDA II) pourrait en offrir une des meilleures opportunités.

Si la communauté internationale s'engage résolument dans cette voie, alors nous aurons implanté les piliers solides et indestructibles pour la construction de la passerelle qui nous facilitera à tous l'entrée victorieuse dans le troisième millénaire.

Pour sa part, en attendant que ce voeu se réalise et afin de poursuivre de manière méthodique et efficace les actions et mesures visant à éliminer la pauvreté, la faim, la maladie et l'analphabétisme, à fournir un logement adéquat, à assurer un emploi productif, à améliorer la qualité et le cadre de vie et à garantir l'utilisation durable des ressources naturelles, le Gouvernement béninois a mis au point le concept de minimum social commun qui a fait l'objet d'un colloque international avec l'appui du système des Nations Unies, tenu à Cotonou du 4 au 6 août 1997.

Car la consolidation de notre processus de renouveau démocratique, amorcé depuis l'historique conférence des forces vives de la nation en février 1990, passe obligatoirement par des succès immédiats et à court terme dans les domaines économique et social. C'est pourquoi nous nous efforçons, avec nos moyens limités, d'engager de multiples actions pour améliorer les conditions de vie et de travail de

nos populations rurales et urbaines, mais nous savons pouvoir compter sur la coopération internationale qui est fondée non seulement sur la solidarité mais aussi sur l'intérêt mutuel et le partenariat pour surmonter les difficultés auxquelles nous sommes confrontés, soutenir nos efforts de redressement économique et social, d'édification d'un véritable état de droit et de construction d'une nation libre, démocratique, moderne et prospère.

**Le Président par intérim** : Je vais donner la parole au représentant du Canada qui souhaite exercer son droit de réponse.

Je rappelle aux représentants que les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à dix minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Duval** (Canada) : Je voudrais remercier le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo pour sa déclaration de ce matin, particulièrement pour sa mention favorable du processus d'Ottawa et des efforts entrepris globalement pour interdire la production et l'utilisation des mines antipersonnel. Ce faisant, je voudrais cependant apporter une clarification à la déclaration du Ministre à l'effet que certains membres du Conseil de sécurité ont refusé d'appuyer l'idée d'une force multinationale temporaire conduite par le Canada en réponse à l'état de crise humanitaire qui sévissait dans ce qui s'appelait, à l'époque, le Zaïre de l'Est. Il importe de rappeler que le mandat de la Force multinationale dont il est question a été adopté à l'unanimité par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1080 (1996) du 15 novembre 1996.

**Le Président par intérim** : Le représentant du Pakistan a demandé à intervenir pour une motion d'ordre. Je lui donne la parole.

**M. Islam** (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Le monsieur qui se présente comme le représentant de l'Afghanistan a fait plusieurs remarques extrêmement désagréables au sujet du Pakistan dans le discours qu'il a prononcé cet après-midi. Ma délégation se réserve d'exercer son droit de réponse ultérieurement.

*La séance est levée à 18 h 25.*